

décembre 2021

**CONTRAT DE RELANCE ET DE  
TRANSITION ECOLOGIQUE**  
**Communauté des Communes du Diois**

I. Préambule.....	3
ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	5
ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT .....	5
2.1 Comité de pilotage .....	5
2.2 Suivi et évaluation du CRTE .....	6
2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE .....	6
2.5 Evolution et mise à jour du CRTE.....	6
2.6 Traitement des litiges .....	6
ARTICLE 3 - COMMUNICATION.....	6
II. Diagnostic du territoire.....	7
1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE.....	7
2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE .....	17
3. PROJET DE TERRITOIRE .....	25
Du projet politique au projet de territoire .....	25
III. Actions. ....	28
TRANSITION ÉCOLOGIQUE .....	28
MOBILITE .....	37
ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS.....	39
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE .....	42
LOGEMENT ET CADRE DE VIE .....	45
EAU ET ASSAINISSEMENT .....	48
IV. Protocole financier. ....	50
Signatures .....	51
Annexes .....	52
ANNEXE 1 : Tableau de bord de suivi de CRTE .....	52
ANNEXE 2 : Fiches Actions.....	52

## I. Préambule.

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires devront être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Alors que les années 2020 et 2021 resteront marquées par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « *France des territoires* » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « *car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif* ».

En effet, la Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restrictions importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une **première réponse**.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une **deuxième réponse**, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, **troisième réponse** à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- (i) **Contribuer à la réussite du Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- (ii) **Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026)**, la concrétisation du **projet de territoire de chaque collectivité** engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).
- (iii) Traduire un **nouveau cadre de dialogue** entre l'État et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long terme de ces contrats repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale « Eau – Air - Sol » et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et contrats locaux de santé.

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**  
 Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



**A ce jour, la Communauté des Communes du Diois est engagée dans les dispositifs suivants :**

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
<b>PETITE VILLE DE DEMAIN</b>	Etat / CC Diois	En cours - 2021	Fin de mandat ou 2027
<b>CONTRAT LOCAL DE SANTE</b>	Contrat multi partenarial ARS	21 janv. 2019	Janv. 2024
<b>LEADER</b>	Contrat transversal Etat – UE / CC Diois	2015	2020 prolongé 2022
<b>CONTRAT AMBITION REGION</b>	Contrat transversal d'aide à l'investissement Région AURA / CC du Diois	En cours - 2021	2023
<b>PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE</b>	Contrat volet A : appui ingénierie volet B : appui ingénierie et investissement Reconnaissance label PAT Etat (Ministère agriculture)	2021	2024 (volet A) 2023 (volet B)
<b>PLAN PASTORAL TERRITORIAL</b>	Aide au pastoralisme UE - Région AURA	En cours - 2021	2025
<b>PLAN AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE</b>	Aide à l'agriculture (alpage) UE - Etat	A venir	
<b>NATURA 2000</b>	Animation et gestion de 5 sites Etat – UE	Renouvellement annuel	
<b>SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE DE L'ENERGIE DANS L'HABITAT</b>	Rénovation énergétique et accès au logement sobre en consommation énergétique Etat – Région – intercommunalités de la vallée de la Drôme	1 <sup>er</sup> janvier 2021	

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État et de Communauté des Communes du Diois mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Le présent **contrat de relance et de transition écologique** est conclu entre l'État, représenté par Mme. Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, et la Communauté des Communes du Diois, représentée par M. Alain MATHERON, son Président(e).

Il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le présent contrat exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le **secteur économique et l'emploi** et en plaçant au cœur de leurs actions **l'objectif de transition écologique**. Les parties s'engagent à ce que la Communauté des Communes du Diois soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de la Communauté des Communes du Diois.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) renforcée, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, les associations et les entreprises, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Il est rappelé que la signature de ce CRTE n'induit pas nécessairement un financement de la part de l'Etat sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la maturité des projets.

## ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

### 2.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département de la Drôme ou son représentant et par le Président de la Communauté des Communes du Diois ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté des Communes du Diois, des services de l'État, de représentants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de la Drôme, ainsi que d'autres établissements publics ou opérateurs mobilisés en appui du CRTE (ADEME, CDC, PNR, etc.) et tout autre partenaire utile.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Par ailleurs, il pourra être sollicité pour entendre, enrichir, animer, coordonner la dynamique du CRTE.

Le comité de pilotage pourra consulter les maires des communes concernées par les projets examinés et se réunir en formation restreinte et/ou territoriale si les circonstances le justifient.

## 2.2 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) (**ANNEXE 1**). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire. Ce dispositif d'évaluation s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## 2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

## 2.5 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif et peut faire l'objet de modifications.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE.

## 2.6 Traitement des litiges

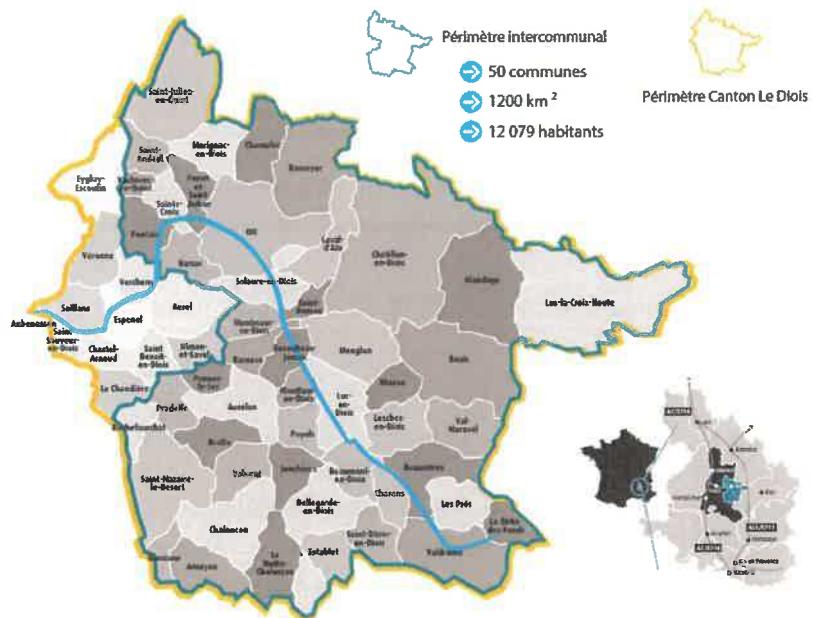
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

## ARTICLE 3 - COMMUNICATION

L'État et la collectivité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

## **II. Diagnostic du territoire.**

## **1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE**



## **Le Diois : un territoire rural fragilisé mais structuré et résilient**

## **1- Le contexte géographique du Diois :**

Le Diois, situé à l'extrême Est du département de la Drôme, est un territoire de montagne qui s'étend sur 1 200 km<sup>2</sup> (soit 1/5ème du département) et oscille entre 240 à 2 456 m d'altitude.

Il s'organise autour de la rivière Drôme et des vallées en « arêtes de poissons », formant un espace géographique clairement délimité :

- au Nord par les falaises du Vercors (accès depuis le col du Rousset, à 1254 m, le col de Menée à 1457m et la commune de Lus la Croix-Haute),
  - à l'Est par les Hautes-Alpes (accès par le col de Cabre, à 1180 m),
  - au Sud par les Baronnies,
  - et à l'Ouest par la plaine de la basse vallée de la Drôme s'ouvrant sur Valence et l'axe rhodanien.

A la suite du redécoupage cantonal de 2014, le territoire du Diois est englobé dans un seul et même canton, Le Diois, qui, avec ses 64 communes, est légèrement plus vaste que celui de la Communauté des Communes. Les 4 anciens cantons correspondant aux bassins de vie de la population. Chacun d'entre eux s'organise autour d'un bourg centre où est généralement concentré les principaux commerces et services de proximité :

- Canton de Die (bourg-centre : Die),
  - Canton de Chatillon-en-Diois (bourgs-centres : Chatillon-en-Diois et Lus la Croix Haute),
  - Canton de Luc-en-Diois (bourg-centre : Luc-en-Diois),
  - Canton de la Motte Chalancon (bourgs-centres : la Motte Chalancon et Saint Nazaire le Désert).

Territoire de transition entre Préalpes et Provence, le Diois bénéficie d'une diversité biologique et climatique remarquable. Il offre un cadre de vie préservé, riche de nombreuses ressources naturelles qui lui confèrent une forte attractivité touristique, avec une densité de seulement 9 hab/km<sup>2</sup>. Les pay-

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



sages sont marqués par des reliefs tourmentés, ainsi que la présence de la rivière Drôme qui traverse intégralement le territoire. Depuis la Bâtie des Fonts, où elle prend sa source, jusqu'à sa confluence avec le Rhône entre Livron et la Voulte, la Drôme demeure une rivière préservée, dépourvue de grands aménagements. Fil conducteur paysager, elle traverse villes, villages, vignobles et zones naturelles. Parmi la richesse et la diversité de ses ressources naturelles, le Diois compte deux sites classés, le Vallon de la Jarjatte, le Claps et le Saut de la Drôme. Quatre sites sont également inscrits, les Gorges des Gâts, Valcroissant, le Cirque d'Archiane et le village de Pontaix. Une grande partie de la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, la plus grande de France métropolitaine, se trouve également sur son territoire. De plus, deux parcs naturels régionaux recoupent le territoire du Diois : 14 de ses communes se situent dans le Parc Naturel Régional du Vercors, tandis que deux communes, Arnayon et La Motte Chalancon, adhèrent au Parc Naturel Régional des Baronnies récemment créé (charte adoptée en 2011).

L'ensemble du territoire est concerné par des enjeux de biodiversité, qui souligne la richesse et la fragilité de ses composantes naturelles. Plusieurs mesures de gestion et de protection visent à les préserver durablement :

- 10 sites Natura 2000 recoupent le Diois (soit 46 202 ha, entièrement ou en partie inclus dans le périmètre),
- Une large partie du territoire est couvert par les zones ZNIEFF,
- Différentes espèces emblématiques sont présentes dans le Diois, comme le Tétras Lyre, le Vautour Fauve, le Gypaète barbu, le Castor, le Bouquetin, la Tulipe Sauvage, ... Ces espèces protégées, dont certaines ont été réintroduites avec succès, soulignent la forte naturalité du Diois, entre bords de rivière et montagne.

### **2- Vivre dans le Diois :**

#### **2.1- Données démographiques et évolution :**

Au 1er janvier 2021, le Diois compte 12.079 habitants, soit une densité moyenne de 10 hab/km<sup>2</sup>. La population est en augmentation depuis une trentaine d'années, grâce aux flux migratoires :

- 9.860 hab en 1990,
- 10.305 en 1999,
- 10.857 en 2006,
- 11.130 en 2016.

Dans le même temps, la démographique est marquée par une diminution du nombre des naissances (99 naissances en 2013, pour un solde naturel de -0.3%) et un vieillissement de la population (43,7 % des ménages comptent au moins une personne référente retraitée).

Le Diagnostic Local de Santé souligne que « la part des jeunes de moins de 20 ans s'élève à 20% de l'ensemble de la population (25% en Rhône-Alpes), tandis que la part des personnes de 65 ans et plus s'élève à 24% (16% en Rhône-Alpes) ». Cette étude note également que « en lien avec la composition par âge de la population, la part des personnes seules est plus élevée dans le Pays Diois qu'en Rhône-Alpes, tandis que la part des couples avec enfant est moins élevée ». Le Diois apparaît donc un territoire vieillissant, avec une proportion de jeunes plus faible qu'en Rhône-Alpes et une proportion de personnes âgées plus élevée.

Par ailleurs, le CLIC du Diois a mené une recherche action sur le thème Territoire et Handicap et a recensé 700 personnes en situation de handicap, physique ou mental, dans le Diois.

L'ensemble de la population est inégalement répartie sur le territoire. Die, bourg centre qui concentre services et activités, accueille 40% de la population du Diois et le périmètre de l'ancien canton de Die en totalise 59%. Au total, 13 communes situées à moins de 15 minutes de Die accueillent 75% de la population du territoire. A contrario, certaines communes du Haut-Diois, peu peuplées, sont confron-

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



tées à des enjeux du maintien de la vie et des activités. Mais une attractivité récente et importante s'observent dans certaines « poches » comme à Glandage ou à Boulc. Cette dernière commune comptait, selon l'INSEE, 74 habitants en 1990, 101 en 1999, 1009 en 2004 et 120 en 2008, selon une progression progressive et certaine.

Par ailleurs, la population du Diois est confrontée à une plus grande précarité par rapport au reste du département, qui s'exprime à plusieurs niveaux : le taux de chômage et le taux de bénéficiaires de la CMUc sont plus élevés dans le Diois qu'en Rhône-Alpes. On note également une sur représentation des familles monoparentales.

### 2.2- L'accès aux services pour les habitants du Diois :

#### 2.2.1- Se loger :

Les données concernant le logement sont détaillées dans le Programme Local de l'Habitat Diois, réalisé en 2012. En 2006, le Diois totalisait 8966 logements, dont 57% en résidences principales et 37% en résidences secondaires. Concernant les résidents permanents, la part des propriétaires est importante et s'élève à 65%, soit plus que sur le département de la Drôme. Notons également que 58% des propriétaires occupants ont plus de 60 ans. Le parc locatif s'élève à 30% du parc des résidences principales, tandis que le parc social et privé représente 10% des résidences principales. Il est cependant insuffisant par rapport aux besoins et le parc de logements du secteur privé fait office de parc « social de fait ». De leur côté, les communes du Diois jouent bien souvent un rôle déterminant en proposant des logements communaux permettant de répondre aux demandes de logement et de fixer une population permanente.

Globalement, le parc locatif privé, qui s'adresse en particuliers à de jeunes locataires, est ancien et relativement inconfortable. En 2010, l'ADIL souligne que le potentiel de réhabilitation thermique s'élève à 1800 logements sur le Diois. La demande de logement des jeunes (apprentis, stagiaires, en emploi précaire), fournie par 80 bailleurs sur le territoire, est réelle mais insuffisante. Élément encourageant, les logements vacants, au nombre de 613 en 1999 sont descendus à 533 en 2006. Ce sont également 117 places d'hébergements pour personnes âgées qui sont disponibles sur le territoire. De plus, trois places en accueil d'urgence de nuit sont proposées.

L'importance du nombre de résidences secondaires est très marquée sur certains cantons, avec, par exemple, 53% des logements du canton de Châtillon et 48 % des logements du canton de Luc. Ce phénomène entretient une dichotomie marquée entre la population permanente et la demande extérieure. Les résidents permanents sont souvent confrontés à des difficultés pour accéder à la propriété, avec un budget d'achat de 150.000 euros environ. A contrario, la demande externe touche à 90% des Français proches de la retraite, disposant d'un budget beaucoup plus élevé. Une certaine pression foncière s'observe, entretenue par le phénomène de résidences secondaires.

Il existe globalement un certain « mal du logement » dans le Diois et une fragilité d'accès au logement décent. Le risque de fracture énergétique est présent auprès des plus mal logés, pour qui la facture de chauffage est particulièrement élevée au regard de leurs revenus. Dans le même temps, le Diois développe des initiatives tournées vers l'éco-habitat, individuel ou groupé. Plusieurs projets devraient permettre de desserrer la demande actuelle (projet de résidence pour personnes âgées à Luc-en-Diois avec 23 logements, projet coeur de village, éco-quartier de Chanqueyras à Die, ...).

#### 2.2.2 - Se soigner :

L'attractivité du territoire est en partie liée à la présence de services de santé de proximité, notamment du centre hospitalier de Die. La présence d'un hôpital compte dans le choix d'une installation durable sur un territoire, autant pour de jeunes retraités que pour des familles avec enfants. Si les services de maternité et de chirurgie ont été fermés en 2017, l'Agence Régionale de Santé s'est engagée à reconstruire le centre hospitalier pour y accueillir les services actuels et leur développement éventuel dans des conditions améliorées. Le Diois dispose actuellement d'une bonne couverture de premiers soins avec 15 médecins généralistes et 6 chirurgiens-dentistes, soit parmi les densités les plus élevées de Rhône-Alpes. Le territoire compte également 35 infirmiers et 17 masseurs-kinésithérapeutes.

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



Cependant, dans cette offre libérale, la part de médecins généralistes de 55 ans et plus est assez élevée. Ces médecins, qui partiront à la retraite d'ici une dizaine d'années, devront être remplacés afin de maintenir cette densité de bon niveau.

Le Diagnostic Local de Santé, présenté en 2016, souligne que le Diois présente des facteurs de fragilité, avec une part significative de sa population en situation de précarité. La part des personnes âgées, retraités et vivant seules y est très importante. A ce sujet, trois problématiques ont été identifiées : la précarité des personnes âgées, leur maintien à domicile et la coordination des professionnels. Quelques problématiques de santé caractérisent le Diois : un taux d'IVG plus élevé, des taux d'admission en affection longue durée également plus élevés, notamment pour les maladies cardio-vasculaires et les affections psychiatriques. Les taux d'hospitalisation et la consommation régulière de médicaments sont moins élevés, quelles que soient les principales pathologies, sur le territoire qu'en Rhône-Alpes ou que sur le département de la Drôme. Ce qui peut laisser supposer une prise en charge tardive de certaines personnes.

Si la population dioise se trouve éloignée géographiquement de certains soins spécialisés, le Diagnostic Local de Santé souligne également une certaine méconnaissance de soins spécifiques ou de mesures de prévention. Un recul de la couverture vaccinale est noté, ainsi qu'une moins bonne participation aux examens bucco-dentaires pour les 6-18 ans que sur la région. L'étude note également une moindre participation des femmes au dépistage du cancer du sein, avec un taux nettement plus bas que sur la région Rhône-Alpes. Deux missions de prévention, compétences de la communauté des communes du Diois, sont animées par l'Espace Social et Culturel de Die et du Diois, l'une sur le suicide et l'autre sur les pratiques addictives.

### **2.2.3 - Accéder aux services publics :**

Les services publics, encore bien présents sur le territoire du Diois, mobilisent une attention particulière de la CCD du fait d'une tendance à la fermeture ou à la réduction de permanence, dans un contexte de réorganisation et de rationalisation des services publics. Ces dernières années, le territoire a déjà perdu plusieurs écoles, ainsi que le tribunal de grande instance et de commerce. La tendance est au regroupement et au transfert de compétences. En témoignent par exemple les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, le remplacement de bureaux de poste par des agences postales communales et la mise en place d'un service d'instruction mutualisé pour les questions d'urbanisme.

Ces services sont nettement concentrés à Die, avec notamment la structuration récente d'une Maison des Services au Public, qui propose un guichet d'entrée sur un bouquet de services (Pôle Emploi, CAF, MSA, ...). Cependant, la CCD est vigilante sur le maintien de services sur l'ensemble du territoire, notamment des 18 écoles réparties sur 7 bassins scolaires. Le maintien du collège-lycée du Diois est également un enjeu pour l'ensemble du territoire. En réponse aux besoins de garde des enfants exprimés par les familles, la Communauté des Communes du Diois cherche à apporter des réponses adaptées. Actuellement, elle coordonne un réseau de 5 Haltes-garderies réparties dans les différents bassins de vie et dont la gestion est confiée à des associations parentales. En 2014-2015, elle a accompagné l'ouverture de deux micro-crèches à Boulc et à Saint-Nazaire le Désert. Trois centres d'accueil de loisirs sans hébergement vont dans ce sens, tout comme le réseau des assistantes maternelles. Ces assistantes maternelles proposent bien souvent le seul mode de garde de leur secteur.

La CCD a également la compétence de l'installation de la fibre optique chez l'habitant, qu'elle a déléguée au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN). Face au risque de fracture numérique, il s'agit de donner accès au territoire, aux entreprises et aux habitants à un débit d'information très nettement supérieur à ceux actuellement en service, comme gage d'attractivité du Diois. Le maintien de la ligne SNCF, d'une fréquence suffisante de fret et des gares de Die et de Luc-en-Diois va également dans ce sens, afin d'offrir une diversité de transport.

### **2.2.4 - Profiter des loisirs et de la culture :**

## **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



Au regard de son poids démographique, le Diois dispose d'une offre culturelle et sportive aussi riche que diversifiée. La ville de Die propose des équipements culturels importants et reconnus de qualité à l'échelle régionale :

- un cinéma municipal labellisé Art et Essai (avec plus de 32.000 entrées/an et en augmentation, fait rarissime à l'échelle nationale), sous délégation de service public.
- un théâtre municipal est scène conventionnée d'intérêt national « Art et territoire », sous délégation de service public jusqu'à 2018 (plus de 10.000 entrées/an).
- un musée de Die, labellisé Musée de France, mettant en valeur le patrimoine riche du territoire.
- une médiathèque départementale, avec 2.500 inscrits et une proportion d'utilisateurs largement supérieure aux moyennes régionales.

La ville de Die dispose également d'un gymnase et de plusieurs terrains de sport.

Un vivier associatif anime le territoire, sur le plan culturel, sportif et touristique. Plusieurs festival ont lieu chaque année, comme les Espiègleries, la Fête de la Transhumance, le festival Arts et Vigne à Châtillon-en-Diois, le Festival Est-Ouest, ... Missionné par la CCD, le Comité Local de Développement Durable a identifié en 2013, dans sa recherche-action « culture Pays Diois » plus de 250 acteurs culturels sur le territoire. Il anime depuis une carte interactive des ressources artistiques et culturelles. L'Espace Social et Culturel de Die et du Diois propose de son côté de nombreuses activités auprès de tous les publics et anime des projets de lien social et du faire ensemble et ce sur l'ensemble du Diois. Une partie de ses activités a vocation à être itinérante et ouverte à toute initiative locale.

Le Diois est reconnu pour sa richesse culturelle et pour les acteurs qui y participent. Ces derniers interviennent dans des champs très variés : musique, spectacle vivant, arts plastiques, action culturelle, patrimoine, ce qui permet une offre complète sur le territoire. Certains secteurs, comme les arts du cirque, bénéficient d'un ancrage particulier, appuyé par une formation Section Cirque au collège de Die. De nombreuses manifestations ponctuent l'année et participent à la vie du territoire. Une soixantaine de lieux ont été identifiés comme étant utilisables pour des besoins culturels (exposition, répétition, diffusion, ...). Le territoire compte environ 200 associations.

### **2.2.5 - Se déplacer dans le Diois :**

Les habitants du Diois, très dépendants des déplacements en voiture, effectuent des trajets importants domicile-travail (trajet professionnel moyen de 28,4 km). Les trajets concernent également les courses et les loisirs. La distance entre leur lieu de vie et le bourg-centre de Die conditionne une organisation minutieuse au sein des familles. Par exemple, 37 km séparent Valdrôme de Die, pour un trajet de 40 minutes environ.

A cela s'ajoutent des problèmes spécifiques pour les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap, dès lors qu'ils dépendent d'autres personnes pour se déplacer. Il existe des lignes de bus assurées par le Département de la Drôme, ainsi qu'une ligne de train. Ces lignes de transport en commun sont vitales pour le territoire, aussi bien pour circuler dans le Diois que pour en sortir, vers Crest, Valence, ou encore Grenoble, Lyon et Marseille. Le ramassage scolaire est aussi primordial et peut conditionner le maintien de familles sur certaines communes selon qu'un ramassage scolaire existe ou pas.

Les déplacements doux, notamment en vélo, existent bien qu'en marge. Ils sont privilégiés sur des courtes distances, notamment sur la commune de Die, entre le centre ville et les différents quartiers résidentiels. Certaines pratiques innovantes voient le jour, comme celle initiée par l'Herbier du Diois depuis plus de 15 ans. Cette entreprise de Châtillon-en-Diois accorde une prime verte de 100 euros par mois à ses salariés si 75% de leur temps de déplacement se fait sans émettre de CO2.

## **3- Travailler dans le Diois : les données économiques**

### **3.1- Les données générales sur l'économie dans le Diois :**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



L'économie divise a fait l'objet d'une analyse fine lors de la candidature au programme Leader 2015-2020. L'économie dioise repose en grande partie sur trois domaines principaux, que sont les services publics, premiers pourvoyeurs d'emplois, le tourisme et l'agriculture. L'économie du Diois se caractérise par un foisonnement de très petites entreprises, soit 675 établissements, dont 80% n'ont pas de salariés. Actuellement, le territoire compte 1 189 emplois de proximité et pourrait potentiellement prétendre à 1 532 emplois avec un système de redistribution égal aux autres communautés de communes françaises, soit un potentiel de 373 emplois supplémentaires.

La population active du Diois compte 4883 personnes en 2013, dont 4117 actifs occupés (84,3%). Elle souffre d'un taux de chômage de 15,7%, légèrement supérieur à la moyenne nationale, et qui touche principalement les 25-49 ans. Les contrats sont souvent précaires, s'expliquant en partie par le rythme du territoire qui connaît une saisonnalité forte portée par le tourisme et l'agriculture. Les contrats proposés sont majoritairement des contrats à durée déterminée, de 1 à 12 mois. En 2011, sur les 242 offres d'emploi à pourvoir sur le territoire, 74% d'entre elles étaient des CDD. De façon plus générale, il apparaît que toutes les catégories socio-professionnelles ont un revenu inférieur à celles de la Drôme ou de la Région. Bien que préoccupante, cette situation est aussi à mettre en regard avec un choix de vie plus modeste de la part d'une part de la population.

### 3.2- Les services :

Les emplois dans le Diois concernent en premier lieu les services. Les premiers employeurs du territoire sont en effet des services publics, tels que le centre hospitalier de Die, le collège-lycée, l'ONF, la sous-préfecture, ... Leur maintien est donc primordial, tant pour continuer à répondre aux besoins de la population et du territoire, que comme source d'emplois.

Les services marchands représentent une part importante des emplois et sont amenés à se développer, notamment les services à la personne, en lien avec le vieillissement de la population.

Le domaine culturel diois est riche et diversifié, avec 250 personnes investies au sein de 160 structures, aussi bien dans la musique que le spectacle vivant, les arts plastiques, l'action culturelle et le patrimoine. Si l'offre est complète sur le territoire, le diagnostic culturel mené en 2013 par le Comité Local de Développement Durable a montré un manque de structuration des acteurs culturels ainsi qu'une méconnaissance de la richesse existante, notamment des lieux et des acteurs. Ces activités pourraient davantage s'exporter vers l'extérieur du territoire et apporter des retombées dans l'économie locale.

### 3.3- Le tourisme :

Avec une population multipliée par 3 en été et 80.000 visiteurs par an à l'Office de Tourisme du Pays Diois, le territoire possède une attractivité touristique certaine. Il attire en premier lieu par ses éléments naturels, que sont le soleil, les paysages, l'eau, les villages. Le Claps, le Cirque d'Archiane ou encore le Vallon de Combeau sont de sites particulièrement fréquentés. Les activités marchandes sont en définitive limitées, représentées en premier lieu par la Cave Jaillance puis la ferme aux Papillons. Des événements emblématiques, comme la fête de la Transhumance ou la course cycliste la Drômoise sont reconnus régionalement, voire nationalement et attirent de nombreux visiteurs sur un week-end.

L'offre de sports de pleine nature est variée grâce à la diversité des paysages. Ces sports sont en constante évolution : les randonneurs sont par exemple en recherche de nouvelles randonnées avec du contenu historique, patrimonial, environnemental et l'envie d'apprendre de nouvelles choses. Le VTT de haut niveau se structure autour de sportifs étrangers qui viennent pratiquer ce sport hors saison. La démarche Spot Nature, menée par l'Office de Tourisme et le Département, peut permettre de structurer l'offre.

Le Diois dispose de près de 10.000 lits marchands répartis sur 90 établissements et, d'après le Plan Local de l'Habitat, d'une capacité en hébergements touristiques de 10.797 lits, soit près d'un lit par habitant. Les campings sont les plus représentés, puis les gîtes et chambres d'hôtes et enfin les hôtels jusqu'à 2 étoiles. Ce sont 17 millions d'€/an qui sont consommés par les touristes dans les héber-

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



gements. La clientèle du Diois est d'abord française, avec des visiteurs de proximité (régions Auvergne Rhône-Alpes et PACA), suivie d'une clientèle étrangère importante (22% des touristes provenant des Pays-Bas, suivis par des touristes belges et, hors juillet-août, allemands).

Les professionnels du tourisme sont organisés au sein de l'Office de Tourisme du Pays Diois, qui dispose d'un bureau central à Die et de six antennes sur le territoire, à Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois, Lus la Croix Haute, Valdrôme, La Motte-Chalancon et Saint Nazaire le Désert, pour la Vallée de la Roanne. Ils se structurent progressivement par filières et cherchent à développer des produits touristiques complets, notamment sur les ailes de saisons, afin que les retombées touristiques s'étalent plus harmonieusement sur l'année. Actuellement, la qualité et la reconnaissance du tourisme doivent être renforcées. Le Diois n'est pas reconnu nationalement comme étant un site de sports de pleine nature, bien qu'on puisse y pratiquer ces sports en amateur, comme l'escalade, la randonnée, le canyoning ou encore le VTT. Aujourd'hui, cette offre n'est pas structurée pour en faire un produit d'appel touristique. De plus, le Diois est une destination vieillissante qui vit sur ses acquis. L'offre est souvent remise en question, avec un manque de qualité, un manque d'adaptation aux besoins des clients et des prix qui commencent à grimper alors que l'offre ne suit pas.

### 3.4- L'agriculture :

Principale activité productive du Diois, l'agriculture génère 20% des emplois, sur 490 exploitations (soit 23.000 ha de surface agricole), dont 30 % en agriculture biologique. Il s'agit plutôt d'une agriculture diversifiée où 30% des exploitations ont une autre activité (transformation, hébergement...), et basée sur des « petites » exploitations (la moitié des exploitations étant considérées comme « petites » au sens du Recensement Agricole).

L'agriculture traverse une période difficile, même si la déprise agricole est moins forte dans le Diois que sur le reste du département, avec un maintien voire un regain d'installation, supérieure à la Drôme. Le nombre d'exploitations diminue chaque année, avec la disparition de 100 exploitations en 10 ans. Le cas est particulièrement fort pour les petites exploitations en polyculture-élevage. Ce constat peut être expliqué par l'avancement dans l'âge des exploitants : plus de la moitié des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans, sur 40% des surfaces. Les transmissions sont difficiles, même si on constate aujourd'hui des candidats à la reprise. La filière la plus touchée est l'élevage ovin/caprin, avec une diminution du nombre de cheptel, le problème de la prédateur du loup et le manque de structures de commercialisation.

L'élevage concerne 1/3 des exploitations. Il s'agit d'une des activités phares du territoire, particulièrement le pastoralisme mis en valeur à travers la fête de la Transhumance. L'abattoir intercommunal à Die permet la transformation et ainsi que la vente directe de viande locale. Cependant, cette filière traverse une crise importante (difficultés économiques, prédateur, etc.). Entre 2000 et 2010, le nombre de brebis est passé de 25 000 à 20 000 têtes sur le territoire. Or la continuité de cette activité est primordiale pour le maintien de la qualité environnementale du territoire (diversité paysagère, entretien de l'espace, biodiversité), ainsi que l'organisation des exploitations. Il s'agit d'une activité à dynamiser, en développant des outils collectifs de transformation et commercialisation, en valorisant d'autres produits, ou en mettant en valeur les bonnes pratiques existantes.

La viticulture représente 1/4 des exploitations, classées comme étant « moyennes à grandes », et reconnues avec l'AOC Clairette, l'AOC Vins de Châtillon-en-Diois et la Cave Coopérative Jaillance. Cette filière permet notamment au territoire de recevoir des ressources extérieures par l'export de productions.

Les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) apparaissent comme une nouvelle porte d'entrée de l'agriculture productive. Le département de la Drôme accueillant le plus de producteurs de PPAM et de surfaces, notamment en Bio. Dans le Diois, des entreprises de collecte, transformation et commercialisation sont présentes : Coopérative des PPAM du Diois, Herbier du Diois, Nateva, Fytosan ou la Drôme Provençale.

Le maraîchage, notamment en bio est une filière qui se développe et qui permet un approvisionnement local grâce à la vente directe ou en circuit court.

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



La Cave Jaillance, l'abattoir, ou encore les entreprises de transformation de PPAM constituent des acteurs économiques et proposent des outils qui permettent aux filières agricoles de se développer. Les candidats à l'installation peuvent être accompagnés grâce à la présence du CFPPA.

### 3.5- La forêt et la filière bois :

La forêt est une ressource couvrant 70% du territoire du Diois, soit 80.000 ha, répartie pour moitié entre forêt privée et forêt publique (30.000 ha en domaniale et 15.000 ha en communale). Les essences dominantes sont le pin noir, puis le pin sylvestre et le sapin en forêt publique, que l'ONF exploite pour 50.000 m<sup>3</sup>/an. La forêt privée est composée majoritairement de pin sylvestre et de pins noirs, puis de hêtres et de chênes. Une dynamique de transformation en bois énergie existe sur le Diois avec la présence d'une CUMA Bois énergie sur le territoire et de 13 Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) recensés, 2 exploitants et 3 scieries sur le territoire.

Historiquement le Diois n'a pas pour tradition l'exploitation et la mise en valeur de sa forêt. L'exploitation est difficile dans des terrains souvent escarpés, ce qui en limite l'accès ou rend le travail couteux et laborieux. Il est donc difficile pour les ETF locaux de trouver des chantiers rémunérateurs. De plus, la qualité du bois reste relativement médiocre. Le marché, peu développé, n'est donc pas compétitif.

### 3.6- Le commerce et l'artisanat :

Les commerces, ainsi que le secteur du BTP et de l'artisanat reposent sur des petites, voire de très petites entreprises, souvent individuelles et plutôt présentes à Die. Si une forte consommation en local est observée pour les produits alimentaires, une certaine « fuite » de la consommation hors du Diois s'observe pour d'autres secteurs. Quelques niches sont assez spécifiques au Diois, comme l'éco-construction et l'économie sociale et solidaire, bien présentes et en développement.

Les commerces et services de proximité représentent conjointement 270 établissements, dont la moitié sont concentrés sur Die, le reste étant surtout situé dans les anciens chefs-lieux de canton (Chatillon, Luc, La Motte) et les gros bourgs (St Nazaire, Lus la Croix Haute). Parmi les 201 commerces comptabilisés dans le Diois, le commerce alimentaire représente 23%, la restauration 29%, l'équipement de la personne 9%, et la culture-loisir 10%.

Le Diois garde une forte concentration commerciale grâce à la clientèle touristique, à la présence des résidents secondaires et à son éloignement des grands centres commerciaux. Malgré cela, de nombreux commerces présentent aujourd'hui des difficultés. Ces établissements sont nombreux mais offrent peu d'emplois salariés et ont une faible propension à se développer.

La restauration comptabilise 90 établissements, dont 70% du secteur est concentré sur les gros bourgs. De nombreux établissements sont liés à l'activité touristique et à la présence des résidences secondaires.

Les entreprises de Bâtiment & Travaux Publics (225 établissements et 432 salariés) sont surtout présentes dans le triangle Die, Chatillon-en-Diois, Luc-en-Diois. Ce secteur est néanmoins mieux réparti entre les bourg-centres que les commerces ou les services et moins concentré à Die où « seul » un gros tiers des établissements est présent. Ce secteur d'activité se maintient et comporte une grande partie des nouvelles créations d'activités souvent sous la forme auto entrepreneuriale. Ce secteur pourrait être source d'emplois, mais les entreprises préfèrent souvent prendre moins de chantiers ou rester dans un périmètre très restreint plutôt que de se développer en embauchant des salariés pour une durée indéterminée.

Le secteur de l'artisanat (fabrication et art) compte 90 établissements, principalement sans salarié. Il s'agit d'un secteur fragile où 86% des professionnels ont moins de 10 ans d'activité et qui pour l'instant s'exporte peu à l'extérieur du territoire.

En conclusion, le diagnostic « Les fonctionnements socio-économiques du Diois, une approche par les moteurs de développement », réalisé en 2014 par l'institut en Management des Pratiques Locales (IMPL), apporte une analyse supplémentaire. Selon cette approche, le profil économique du Diois repose sur un système publico-touristique. Il s'agit d'une économie largement tournées vers les services et peu vers la production, notamment exportable en dehors du territoire et apportant des retombées économiques localement. Ce diagnostic met l'accent sur :

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- Une surreprésentation des revenus publics et des revenus résidentiels liée à une très forte surreprésentation des dépenses touristiques et une faiblesse des revenus productifs.
- Un potentiel de captation de richesses très élevé et largement supérieur à la moyenne des communautés de communes françaises caractéristique d'une très forte attractivité et des territoires au profil touristique.
- Une très faible propension à redistribuer la richesse captée dans l'économie locale.

## 4- La gouvernance intercommunale du territoire

Dans l'urgence des décisions à prendre, les élus intercommunaux ne prennent guère le temps de formaliser leur culture commune de gouvernance, pourtant bien effective. Cette seconde partie propose donc d'écrire ce « faire ensemble » qui s'ancre dans une tradition de plus de 40 ans d'intercommunalité.

### 4.1- Le contexte intercommunal :

La communauté de communes du Diois regroupe 50 communes qui, ensemble, lui déléguent des compétences en vue d'un meilleur service rendu aux habitants, d'une économie d'échelle et de moyens, d'une mutualisation d'outils et de méthodes de travail. Avec 1200 km<sup>2</sup>, le territoire couvert par la CCD est vaste, bien que le poids démographique relatif (12.079 habitants) le positionne parmi les 14 intercommunalités françaises les moins denses. Or il s'agit d'un territoire cohérent, organisé autour de la vallée de la Drôme et d'une identité partagée de haute vallée, dans un contexte rural de moyenne montagne.

La communauté des communes s'appuie sur près de 42 ans d'intercommunalité. Dans la construction administrative de ce territoire, les communes se sont regroupées en Syndicat d'Aménagement (SAD) en 1974, en District Rural de Développement à fiscalité propre (DRDD) en 1995, puis en Communauté des Communes du Diois (CCD) en 2001. La CCD apparaît dans sa pleine maturité de gouvernance : d'une logique de guichet, elle est passée à une logique de projet, s'éloignant du spectre de la désertification des années 1970 pour envisager l'avenir avec une population en augmentation et une innovation dans de nombreux domaines, notamment en agriculture biologique et en création culturelle.

De par son nombre élevé de communes, le Diois se caractérise également par une représentativité démocratique de proximité, avec 495 conseillers municipaux et plus de 200 associations locales.

### 4.2- Le fonctionnement actuel de la CCD :

#### 4.2.1- Des compétences obligatoires et facultatives :

En décembre 2016, après l'application de la loi NOTRe, la CCD a mis à niveau ses statuts et assume deux catégories de compétences : celles obligatoires et celles facultatives (\*) :

Les compétences facultatives statutaires de la CCD sont : la politique du logement et du cadre de vie, l'action sociale d'intérêt communautaire, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, la constitution de réserves foncières, les services publics locaux, les communications électroniques, le cofinancement du fonctionnement de la médiathèque départementale.

(\*) la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a supprimé la notion de « compétences optionnelles ».

#### 4.2.2- Les instances de gouvernance :

La communauté des Commune du Diois dispose de plusieurs instances de gouvernance pour un mandat de 6 ans, calqué sur les mandats municipaux.

Le Conseil communautaire de la CCD se compose de 74 délégués qui se réunissent environ 6 fois par an.

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



Le Conseil élit parmi ses membres un Président, 10 Vice-présidents constituant l'exécutif ; ce dernier se réunit une fois par semaine pour traiter les affaires courantes et arrêter les ordres du jour de Conseil et de Bureau.

Le Conseil élit également 12 délégués supplémentaires pour composer un bureau de 22 élus ; il se réunit une fois par mois pour les délibérations relatives à ses délégations.

Les commissions ou comité de pilotage réunissent des élus du Conseil Communautaire, des conseils municipaux des communes et des acteurs de la société civile. Ils orientent les décisions à prendre au Conseil Communautaire.

### 4.2.3- L'équipe technique :

L'équipe technique est composée de 46 agents permanents (01/01/2020), soit 41,6 ETP. Elle anime et coordonne les missions de la CCD, réparties en 5 pôles :

- Aménagement / Urbanisme
- Développement / Social
- Environnement et patrimoine
- Zéro déchets
- Ressources fonctionnelles / Administratives

Dans leur quotidien, les agents ont l'habitude de travailler en binôme ou en petite équipe avec le ou les élus référents de leur champ d'intervention. Cette relation de proximité permet échange d'information et réactivité.

## 4.3- Evolution de la gouvernance depuis 2020

Depuis 2020, plusieurs dispositions ont été prises pour améliorer la gouvernance intercommunale :

- L'installation du conseil communautaire a été précédée d'une soirée d'immersion des nouveaux délégués communautaires leur permettant de prendre la dimension de l'engagement intercommunal et des compétences mises en œuvre ;
- Le nouveau conseil communautaire installé en juillet 2020 a souhaité engager l'écriture d'une charte de gouvernance rendue possible depuis la loi Engagement et proximité de décembre 2019 ;
- Les conférences territoriales ont été créées ; elles réunissent les communes à l'échelle des anciens cantons et sont coprésidées avec le maire de chaque ancien bourg-centre ; elles sont des espaces de dialogue infra communautaires permettant de faciliter le dialogue entre les communes et l'intercommunalité et l'organisation des services intercommunaux par « bassin de vie » ; elles se réunissent au rythme de 2 par an et par ancien canton ;
- Les conférences d'élus (ou forum) ont été instituées ; elles rassemblent l'ensemble des conseillers municipaux de l'intercommunalité (490). La première a permis de mobiliser les conseillers municipaux autour des commissions intercommunales. Ces forums sont organisés 1 fois par an ;
- L'agora est le dernier espace de débat démocratique et de participation proposé à l'aube du nouveau mandat. Il s'adresse aux conseillers municipaux et se veut être un lieu de porter à connaissance, d'aide aux élus à se construire et à partager des opinions sur des sujets d'enjeux intercommunaux ou supra-intercommunaux. L'agora n'a pas vocation à prendre de décision ou à orienter les décisions des instances.

### 4.3.1- Une logique de projets et de partenariat :

Actuellement, le territoire est engagé contractuellement dans plusieurs stratégies territoriales complémentaires :

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- Le programme européen Leader : « Le Diois, le laboratoire d'un développement économique aux sources de la Drôme », autour d'une relocalisation de l'économie : 1,7 millions d'€ sont mobili-sables pour le territoire;
- Le Contrat Ambition Région : contrat multithématisques
- Le Contrat Local de Santé signé avec une dizaine de partenaires dont l'ARS
- Le Contrat Petites Ville de Demain : contrat signé aux côtés de la commune de Die
- Le Contrat ZRR signé avec l'ensemble des communes et l'Agence de l'Eau sur les probléma-tiques d'Eau et d'Assainissement ;
- Le Projet Alimentaire de Territoire : signé avec le Ministère de l'Agriculture et associant différents acteurs du territoire

## 4.3.2- Déploiement de services mutualisés transversaux

A la mise en œuvre des compétences, les élus ont opté pour la création de plusieurs services mutua-lisés complétant l'ingénierie communale et intercommunale :

- L'animation des sites Natura 2000 du territoire ; chaque comité de pilotage est présidé par la ou les communes où il est situé ;
- Un service d'ingénierie sur la question de l'Eau et de l'Assainissement pour accompagner la mise à niveau des communes, leur permettre d'optimiser l'accès aux financements du contrat ZRR et se projeter dans le transfert de la compétence à l'horizon 2026 ;
- Un service de secrétariat de commune couvrant à la fois des besoins permanents et offrant des solutions de dépannages aux communes ;
- Un service d'instruction des actes d'urbanisme pour l'ensemble des communes couvertes par un document d'urbanisme.

## 4.4- La CCD et ses partenaires :

- les grands partenaires institutionnels (département, région, Etat, UE, partenaires internatio-naux, sous-préfecture, ...),
- les partenaires institutionnels de proximité : territoires voisins, Parcs Naturels Régionaux Ver-cors et Baronnies, les syndicats thématiques de rivières, d'électricité et les partenaires intercommu-nautaires : Biovallée, Service Public Intercommunal de l'Energie,...
- tissu local et partenaires locaux (écoles, collège-lycée, GRETA, CFFPA, associations, ESCDD, CLDD, Maison des Services, CAF, MSA, ...).

## 2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Le territoire a accès son travail d'analyse sur 6 axes thématiques jugés structurants, prioritaires et cohérents avec son projet :

1. Transition Ecologique
2. Mobilités
3. Accès aux services publics et aux soins
4. Développement économique et attractivité
5. Logement et cadre de vie
6. Eau et assainissement

La partie ci-dessous reprend ces axes en analysant pour chacun les forces et les faiblesses du Diois et les enjeux et orientations prises en cohérence avec le projet de territoire.

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



## 1- Transition Ecologique

L'axe de la transition écologique est prévalant dans le projet politique émergeant au début de ce mandat. Plusieurs sous-axes s'y rapportent :

- l'alimentation
- l'énergie (économie et production renouvelable)
- l'économie circulaire liée à la gestion des déchets
- la biodiversité.

### 1.1 Alimentation

#### Forces et faiblesses du Diois

##### Forces

- **Une agriculture de qualité tournée vers des filières exportatrices**

L'agriculture est un pilier économique essentiel du territoire (nombre d'emplois et superficies mobilisées) ; elle est structurée en filières qui croisent et impactent les richesses écologiques, paysagères et patrimoniales.

En chiffres : 450 exploitations professionnelles (en 30 ans : perte de 41% des exploitations), 120 exploitations commercialisent tout ou une partie de leurs productions en circuits courts, 52 % des exploitations professionnelles sont en bio et représentent 2/3 des parcelles agricoles (hors alpages).

Le Diois fait figure de pionnier dans plusieurs filières agricoles pour le territoire, avec une production à forte valeur ajoutée et exportatrice, intégrée notamment dans la démarche de Territoire d'innovation et de Grande Ambition animée par l'association Biovallée. 3 filières dominent :

- la viticulture,
- l'élevage pastoral,
- les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM).

Le territoire est aussi bien avancé dans les circuits courts de commercialisation : 17% des exploitations transforment leur production pour une vente à la ferme. L'intercommunalité gère un abattoir multi espèces de proximité, en lien étroit avec les intercommunalités de la vallée de la Drôme, du Vercors et du secteur de Montélimar-Dieulefit.

Le tourisme, autre pilier essentiel de l'économie du diois, offre des débouchés directs aux producteurs et leur permet également de développer des activités d'accueil complémentaires à la production.

- **Des consommateurs sensibilisés aux produits locaux**

Des consommateurs sensibilisés à une alimentation locale et une habitude d'achat en proximité, lors d'une enquête citoyenne réalisée dans le cadre de la redynamisation du centre bourg de Die en 2018, le premier critère pris en compte par les consommateurs dans le choix des commerces et l'achat de produits est le « consommer local » pour 83 % des réponses.

Il existe des habitudes d'achats alimentaires en proximité : Les courses alimentaires des habitants du diois sont effectués à 90 % dans le Diois et à noter qu'1/3 des consommateurs effectue des courses via des circuits courts. Un rythme de fréquentations des marchés locaux soutenu : 69% des répondants fréquentent les marchés régulièrement.

Ces données proviennent d'une étude avec une enquête consommateur réalisée par la CCID et CMAD en 2017. D'après les données internes du groupe Intermarché : moyenne nationale achat de produit bio en GMS : 4%, Dans le Diois 10 %.

##### Faiblesses :

- **Une population fragile avec une grande précarité : un enjeu d'accessibilité pour tous à une alimentation durable et de qualité**

Un territoire témoignant d'un niveau de précarité élevé (9% de la population couverte par la complémentaire santé solidaire), 46% des personnes interrogées\* se sentent en situation économique difficile ou précaire mais

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



95% déclarent apprécier leur vie quotidienne dans le Diois (CF : \*Enquête auprès des habitants réalisés par l'Espace Social et Culturel du Diois – 2014).

Cette précarité questionne l'accessibilité financière à une alimentation durable et de qualité : 3 associations d'aide alimentaire installées à Die, en plus des colis et/ou bons alimentaires ponctuellement distribués par d'autres acteurs (CCAS de Die, autres...), qui font le double constat d'une augmentation constante des besoins de la population – notamment depuis la crise sanitaire liées à la COVID-19 et d'une difficulté à s'approvisionner en produits frais et de qualité.

Un territoire marqué par une démographie vieillissante (13.4% de la population âgée de plus de 75 ans) qui, associée à une occupation rurale et peu dense, pose des enjeux majeurs d'accès à l'alimentation pour des personnes en perte d'autonomie. Un territoire éloigné des dispositifs spécialisés de prévention et de soins en santé, sur lequel le déploiement d'actions de prévention primaire en santé est un levier majeur de l'amélioration de l'état de santé de la population (26.5% de la population du territoire en affection longue durée)

## 1.2- énergie

### Forces et faiblesses du Diois

#### Forces :

- Depuis 2000, baisse des consommations d'énergie sur le territoire d'un peu plus de 20 GWh (soit -7%) (cf diagnostic PLUi) ;
- Production d'énergie renouvelable déjà à 25% des consommations actuelles
- De forts potentiels théoriques de production (soleil, vent, bois)
- Des compétences et des coopérations importantes relativement à la taille du territoire :
  - SCIC DWATTS (opérateur énergétique local) avec filiale IMPULS'ER et 7 salariés
  - Coopération des 3 EPCI Biovallée sur énergie SPPEH, COT : plus de 15 ETP
  - SAS ACOPREV' pour la production d'énergie renouvelable et l'expérimentation du stockage hydrogène ;
- Une population réceptive et impliquée (générateurs solaire et bois, agriculture biologique)
- Un objectif TEPOS affiché/acté politiquement (orientations prises par le conseil communautaire de mars 2021 et mix énergétique cible voté par le conseil du 30 septembre 2021).

#### Faiblesses :

- Des infrastructures réseau peu adaptées aux gros projets et vieillissantes
- Concertation peu engagée avec la population sur avantages/inconvénient TEPOS
- Répartition des retombées non discutées entre communes et CCD ...
- La qualité du patrimoine naturel/bâti peut être un argument pour freiner la production d'EnR
- Peu de culture d'investissement citoyen ou public dans des sociétés de production

## 1.3- déchets, économie circulaire

### Forces et faiblesses du Diois

#### Forces :

- Le Diois est en avance par rapport aux objectifs de la loi de transition écologique pour la croissance verte (TEPCV) qui vise à réduire les déchets enfouis : continuer à baisser les tonnages issus de la benne des encombrants.
- Gros potentiel de gisement d'économies de déchets « récupérables » dans les déchetteries. Augmentation du volume des matériaux récupérés (bois, gravats, ferraille, déchets électroniques, textile et ameublement) par les deux associations du réemploi (Bis-Usus et Aire Trésor).
- Potentiel de baisse de 1100 tonnes de végétaux (fin des gros volumes d'apports des professionnels en 2021) et gisement d'économies de matières organiques dans les ordures ménagères par le développement du compostage.

#### Faiblesses :

- Les tonnages totaux de déchets ménagers ou assimilés ont cru de 10% depuis 2010.

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- Les tonnages de déchets en déchetterie (hors gravats) ont doublé depuis 2010, majoritairement en provenance des OM qui n'étaient pas triées.
- Territoire vaste et dense : éloignement géographique des centres de traitement, hausse progressive du prix du carburant.

## 1.4- biodiversité

### Forces et faiblesses du Diois

#### Forces :

- Le Diois, entre climat montagnard et méditerranéen, crée des conditions favorables à l'expression d'une biodiversité animale et végétale aussi bien montagnarde que méditerranéenne, ce qui permet de dire que le Diois recèle une richesse naturelle remarquable.
- Grâce au contexte géographique du Diois, délimité au Nord par les plateaux du Vercors, à l'Est par les Hautes-Alpes, au Sud par les Baronnies et à l'Ouest par l'ouverture sur la vallée de la Drôme, le territoire présente une multitude de paysages et de milieux naturels. Cette diversité permet au territoire d'être relativement résilient, une caractéristique importante aujourd'hui pour faire face aux changements climatiques.
- La rivière Drôme présente les caractéristiques d'une rivière alpine en tresses, de plus en plus rare à l'échelle Européenne en raison de l'artificialisation des cours d'eau. La Drôme étant peu aménagée et accompagnée d'une ripisylve diversifiée, elle joue bien son rôle de corridor écologique pour de nombreuses espèces.
- Le Diois se caractérise également par un pastoralisme extensif, permettant le maintien de milieux ouverts riche en biodiversité.
- Le Diois accueille plusieurs statuts d'aires protégées sur son territoire, preuve de sa richesse en biodiversité :

#### Protection forte :

- 1 réserve nationale (en partie)
- 1 réserve régionale (en partie)
- 2 sites classés
- APPB, APPHN (en projet)

#### Protection faible :

- 10 sites Natura 2000 (en tout ou partie)
- 5 ENS départementaux ou locaux

#### Faiblesses :

- Les zones humides dans le Diois représentent seulement 2% du territoire. Compte-tenu des fonctions remplies par ses zones humides : filtration contre les pollutions, rôle de tampon dans le cycle de l'eau (lors de forts ou faibles débits), souplesse d'exploitation pour l'agriculture et réservoir de biodiversité ; celles-ci seraient à maintenir en bon état de fonctionnement.
- L'agriculture du Diois, majoritairement en agriculture biologique, n'est pas exempte d'utilisation de produits phytosanitaires, qui impactent la biodiversité de manière générale.
- Le territoire rural du Diois, de par son étalement urbain sous forme de hameaux notamment, émet une pollution lumineuse, impactant pour la biodiversité nocturne.
- Le Diois est un territoire majoritairement forestier. Les forêts se composent de peuplements feuillus (dont des hêtraies à buis à forte naturalité), des peuplements de résineux (notamment de Pins noirs, fruits de la politique RTM du XIXème siècle) et des peuplements mixtes. Néanmoins, les changements climatiques que nous traversons impactent ces milieux forestiers, notamment ceux non diversifiés. Ce phénomène accompagné de la déprise agricole et des anciennes extractions de graviers dans le lit des cours d'eau, induit des déséquilibres sur le territoire : forte dynamique de fermeture des milieux, incision des cours d'eau, etc.
- La dynamique sociologique de prise en compte de la biodiversité au sein des projets du territoire peut être améliorée, dans l'intérêt collectif, en évitant la stigmatisation de l'écologie et en faisant un objectif de maintien d'un cadre de vie pour continuer à faire du Diois un territoire agréable à vivre.

## **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



### **2- Mobilités**

#### **Forces et faiblesses du Diois**

Le Diois n'échappe pas aux caractéristiques des zones rurales peu denses: L'automobile reste la solution de déplacement prédominante ; elle répond aux besoins actuels des habitants et entreprises du territoire ayant par ailleurs une offre de transport collectif très faible.

A noter toutefois une utilisation relativement « modérée » de la voiture comme moyen de déplacement en raison d'une proportion importante de personnes travaillant sur leur commune (Diois : 65,8% des actifs utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail contre 89 % pour la moyenne des territoires ruraux).

#### **Les mobilités de proximité à l'échelle intercommunale :**

Suite à la loi LOM, La Région organise en tant qu'AOM les services réguliers de transport public de personnes, Les services à la demande de transport public de personnes, Les services de transports scolaires, L'intermodalité entre les réseaux.

La Communauté des communes peut intervenir sur les mobilités de proximité par délégation : Les services relatifs aux mobilités actives et aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur, Les services de mobilité solidaire.

#### **Le train un atout pour le Diois**

La ligne TER sera remise en état de marche courant 2022, l'enjeu serait de développer son utilisation pour des trajets domicile-travail et pour les déplacements liés au tourisme, mais avec des cadencements adaptés ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

#### **Le vélo un vecteur...**

- ... de déplacement quotidien : Les actifs résidant en périphérie de Die travaillent principalement dans la ville centre et se rendent de manière privilégiée sur leur lieu de travail en voiture. Autrement dit, la voiture individuelle est beaucoup utilisée sur des trajets professionnels courts qui pourraient être réalisés en vélo.

- ... d'attractivité touristique : Le Diois est un territoire de cyclisme aussi bien sportif que de loisirs (exemple : manifestation cycliste annuelle de la Drômoise, randonnées cyclistes par les touristes, parcours de VVTistes...).

#### **Pour répondre à ces enjeux**

La Communauté des communes en partenariat avec la ville de Die qui démarre son schéma de mobilité, pourra réaliser un schéma directeur vélo qui définira une stratégie politique de développement de l'usage du vélo, visant un rééquilibrage modal en limitant l'usage de la voiture individuelle. Il vise à garantir la sécurité pour les cyclistes et à favoriser l'inter modalité avec les transports en commun ou le covoiturage. Enfin, il facilite la coordination des services qui interviennent sur le territoire.

En matière de circulation pédestre, les parcours sont multiples : le territoire est traversé par une multitude de boucles, d'itinéraires, de circuits de petites et de grandes randonnées, thématiques ou non, parmi lesquels on peut noter le sentier de randonnée international "exil et tolérance : sur les pas des huguenots". Toutes les communes ont un parcours de randonnée. Ceci constitue un vecteur touristique participant à la découverte des paysages.

Alors même que les secteurs de replats ou les vallées ouvrent les possibilités d'un territoire «marchable», les coeurs de villes et villages sont souvent confrontés à des conflits d'usage au niveau de leurs espaces publics (prédominance de la voiture, non continuité ou absence de confort pour les parcours piétons, faible adaptation aux PMR personnes à mobilité réduite...).

### **3- Accès aux services et aux soins**

#### **Forces et faiblesses du Diois**

- **En partant du diagnostic de santé du territoire, préalable au contrat local de santé, réalisé en 2015-2016 :**
  - **Des problématiques de santé « typiques » d'un territoire rural :**

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- Vieillissement de la population et problèmes de santé associés (part des plus de 65 ans élevée par rapport aux moyennes département-région)
- Offre de soins de moins en moins accessible :
  - Densité médicale en baisse régulière depuis plusieurs années du fait du départ de médecins généralistes – véritable enjeu de faire venir de nouveaux praticiens sur le territoire, et selon une répartition géographique la plus homogène possible
  - Difficulté d'accès à certains soins plus spécialisés : spécialités médicales, alternatives à l'hospitalisation complète, soins en santé mentale, accompagnements plus spécifiques pour personnes en situation de handicap
  - Problèmes de mobilité / accessibilité, avec en outre une dimension saisonnière (zone montagneuse)
  - Difficultés d'accès à l'emploi, avec des conséquences en matière de précarité / santé mentale / conduites addictives (taux d'ALD psychiatriques et d'hospitalisation pour consommation d'alcool supérieurs aux moyennes département-région)
- Certaines caractéristiques propres au Diois :
  - Une population en moyenne plus précaire que dans le reste du département
  - Une population de travailleurs saisonniers avec des situations particulières de non-recours aux soins
  - Des données de santé qui peuvent être aussi la conséquence de comportements de vie et de santé :
    - Couverture vaccinale faible (/ moyenne départementale- régionale)
    - Recours à l'IVG élevé (/ moyenne départementale- régionale)
    - Taux de dépistages sur les 3 cancers cible faible (/ moyenne départementale- régionale)

## 4- Développement économique et attractivité

### Forces et faiblesses du Diois

#### Tissu économique

Un tissu économique présent partout sur le territoire, avec une concentration des établissements dans la ville centre et le long de la vallée de la Drôme.

Une économie en retrait des grands pôles et axes régionaux et départementaux, autonome, avec des pôles décisionnels sur place. Une économie principalement résidentielle (c'est-à-dire répondant aux besoins locaux) et 20% productive.

Une économie constituée de TPE/PME et marqué par le tourisme

#### Emploi

Le domaine public est le plus gros employeur mais l'emploi public est en perte de dynamisme.

25% des établissements couvrent 1/3 des emplois. Fort emploi saisonnier lié à l'agriculture, le tourisme, et l'art (compagnies de cirque).

Inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois

#### Redynamisation des centres bourgs

Un territoire découpé en plusieurs bassins de vie, ayant chacun son ou ses centres bourgs, ses marchés hebdomadaires et touristiques. Une ville centre polarisant les infrastructures importantes comme l'hôpital, le collège, le lycée. Des centres anciens, au patrimoine remarquable avec une part importante de logements vacants et/ou en mauvais états, à remobiliser.

Concentration des services et commerces de proximité dans les centres, notamment en rez-de-chaussée. Une vacance commerciale conjoncturelle sur Die, peut-être plus structurelle dans les autres centres bourgs. Un turnover important des commerçants qui ont du mal à pérenniser leur activité et une problématique de vieillissement de ces acteurs, avec des difficultés à moderniser leur offre et des transmissions, départs à anticiper, accompagner.

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



## Immobilier d'activité

Trois zones d'activité en fin de commercialisation où se sont relocalisées des entreprises déjà présentes sur le territoire. Des nouvelles zones à prévoir (La Motte Chalancon, Recoubeau Jansac).

Plusieurs zones à usage économique (Avenue de la Clairette à Die, Quartier le Perrier à Die, Recoubeau Jansac, Pont-de-quart) qui continuent de recevoir des projets d'implantation mais qui ne sont pas pensés pour. Des espaces parfois désuets, aux bâtis anciens, aux problématiques énergétiques certaines, engendrant des charges d'exploitation non négligeables et des dents creuses à requalifier et remobiliser.

## 5- Logement et cadre de vie

### Forces et faiblesses du Diois

#### Force

- 9813 logements en 2017 dont 58,6% de résidences principales, 33,6% de résidences secondaires et 7,6% de logements vacants (sources : Recensement Général de la Population INSEE 2020).
- Evolution de +8,1% du nombre de logements en 10 ans
- Une organisation autour des bourgs-centres : la répartition du parc de logements sur le territoire se fait ainsi : • Die : 30,2%, • les petits bourgs secondaires (Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Luc-en-Diois, La-Motte-Chalancon, Menglon, Solaure-en-Diois et Saint-Nazaire-le-Désert) : 34,9% • 15 communes de la strate démographique suivante : 20,9% • le reste des communes (environ la moitié) : 14%
- la vallée de la Roanne et la périphérie de Die principaux bénéficiaires de l'accroissement du parc
- La ville-centre (Die) et quelques bourgs principaux (Châtillon-en-Diois, la Motte-Chalancon) perdent de leur «poids» relatif au sein de l'armature Dioise au profit principalement d'autres bourgs secondaires (Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Solaure, Saint-Nazaire, Romeyer) et de quelques villages.
- Forte présence et demande pour le logement alternatif dit réversible ou léger (tiny house, roulotte, yourtes...) qui bouscule les schémas traditionnels de planification. Quelques communes souhaitent expérimenter l'accompagnement de cette nouvelle forme d'habiter (Beaumont en Diois, Die,...).
- Une proportion de vacance (7,6% du parc de logements) inférieure aux moyennes départementale (8,7%), régionale (8,5%) et nationale (8,1%). Une forte augmentation de cette vacance en 10 ans (+35,6%) ; un travail engagé sur la remobilisation des logements et une régularisation des éléments déclaratifs erronés pour certains.

#### Faiblesse

- Augmentation du nombre de ménages : +10,8% depuis 2007
- Desserrement des ménages : 2,92 personnes par ménage (en 1967), 1,97 personnes (en 2021). 77,3% des ménages composés d'une ou de deux personnes. Une occupation moyenne inférieure au niveau national (2,20) et départemental (2,21). Les personnes seules représentent 41,5% des ménages en 2017.
- Un revenu médian faible (18650€ par an en 2017). La moitié de la population dioise vit avec moins de 1554€ euros par mois ; inférieur de 9% à la moyenne départementale (20440€ par an) et de 16% à la moyenne régionale (21840€ par an). 1/5<sup>ème</sup> de la population dioise (21,1%) vit sous le seuil de pauvreté contre 14,7% dans la Drôme et 12,5% sur la région.
- Un taux de construction bas et en baisse : Avec 2,8 logements/an/1000 hab. en 2017, il est sensiblement inférieur au niveau départemental (4,6), à la vallée du Rhône (supérieur à 5), ou régional (5,2).
- Les freins à la construction sont le nombre limité de terrains constructibles, les conditions d'urbanisation définies dans les règles d'urbanisme bridant l'aménagement de secteurs stratégiques et de grands tènement, l'absence d'opérateur permettant de prendre en charge les grandes et les petites opérations complexes, l'absence de culture d'aménagement ou de conciliation de terrains entre plusieurs propriétaires...
- La question de la vacance révèle un problème d'inadéquation d'une partie du parc au marché immobilier : mauvais état, non réponse aux attentes des habitants...). La vacance touche plus particulièrement les «grandes communes» : Die avec 2/5<sup>ème</sup> des logements vacants, 7,5% à La Motte Chalancon, 5,7% à Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois. Des pistes de travail sur la rénovation du parc ancien et notamment pour la rénovation énergétique et l'accessibilité.
- Avec la reconstruction de l'hôpital, l'enjeu de la future friche du site existant (environ 30 000 m<sup>2</sup>), en cœur de centre-ville et les conséquences sur la perte des dynamiques du centre-ville qu'il génère actuellement.

## **6- Eau et assainissement**

### **Forces et faiblesses du Diois**

#### **Forces**

- Mode de gestion unique : la régie (45 régies communales et 1 syndicat de 3 communes)
- Engagement des communes : contrat de progrès I 2016-2018 (nombreuses actions de mise en conformité), contrat de progrès II 2020-2022 (niveau d'investissement important)
- Création d'un service mutualisé, porté par la CCD
- Création d'une commission intercommunale Eau/assainissement
- Amélioration de la connaissance (schémas, numérisation des plans sous SIG intercommunal)

#### **Faiblesses**

- Patrimoine important pour un faible nombre d'abonnés
- 39% de résidents secondaires et fréquentation touristique importante en période d'étiage qui oblige à un suréquipement difficilement finançable par les consommations annuelles
- Revenus faibles des habitants
- Problématique des agriculteurs qui consomment des volumes importants, notamment pour les élevages
- Déficit de fonctionnement dans les budgets communaux
- Connaissance à consolider
- Non-conformités actuelles (compteurs individuels, qualité...)

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



### 3. PROJET DE TERRITOIRE

**Description du projet de territoire** s'il est réalisé, ou des étapes en cours s'il est en train d'être réalisé.

Installée en juillet 2020 suite aux élections municipales et intercommunales, la nouvelle équipe politique s'est attelée à l'écriture de son projet de mandat et sa traduction dans un projet de territoire mis à jour. Ce travail a été interrompu par le contexte sanitaire peu favorable à un travail collaboratif. Le travail a repris au printemps 2021 et aboutira sur un projet dans la perspective de la fin 2021.

Pour guider la trajectoire de ce contrat de relance et de transition écologique, les objectifs du projet de territoire définis par l'équipe précédente ont donc été repris.

#### Du projet politique au projet de territoire

##### *...S'adapter, expérimenter et innover*

L'environnement institutionnel, technique, social est en mutation profonde. Il est nécessaire de trouver des solutions innovantes, ingénieuses et adaptées aux moyens et aux situations.

Par exemple :

- Faire le choix de travailler en *compétences partagées* en bâtissant un Projet Educatif de Territoire entre l'intercommunalité qui coordonne l'ensemble de la démarche et les communes qui la mettent en œuvre
- Mettre en place *différents modèles d'accueil de taille et d'organisation adaptées* dans l'accueil de la petite-enfance : halte-garderie, micro-crèches, maison d'assistantes maternelles, LAEP
- Accompagner une démarche de fonctionnement novateur pour moderniser et relancer l'abattoir, avec une structure de volumes modestes, en lien étroit aux professionnels locaux
- Déployer des solutions de mutualisation portées par l'intercommunalité aux services des communes en matière de secrétariat communal ou d'instruction des actes d'urbanisme.

##### *...Etre proche du citoyen et des communes...*

- ...en rendant un service sur tout le territoire en fonction des besoins :

Par exemple :

- Le réseau d'accueil petite-enfance réparti de 5 haltes-garderies, 2 micro-crèches, 1 Lieu Accueil Enfants Parents, 1 Relais d'Assistantes Maternelles
- Les 3 Déchetteries et 150 points propres complets dans toutes les communes selon la densité de population,
- L'accompagnement à la structuration des micro-projets économiques d'initiative communale en tout point du territoire (commerciaux, artisanaux, agricoles, touristiques,...) : Treschenu-Creyers, St Julien en Q, Barnave, Aucelon
- Les 7 bureaux d'information touristique sur l'ensemble des bassins d'accueil touristiques
- Le service d'instruction des ADS centralisé par la CC et accessible dans toutes les communes adhérentes en mairie

- ...en préservant et développant des relations de proximité entre les élus et les citoyens

Par exemple :

- Choix d'une représentation répartie par anciens cantons de tout le territoire au sein des instances intercommunales : délégués au Bureau et vice-présidents à l'Exécutif
- Commissions thématiques intercommunales ouvertes aux conseillers municipaux
- Réunions d'Exécutif délocalisées sur tout le territoire à la rencontre des communes et conseillers municipaux
- Organisation de démarches participatives :

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- Projet Educatif de Territoire : 21 réunions de construction sur 7 bassins scolaires et 2 réunions collectives, animées par des volontaires bénévoles, réunissant les élus, les parents d'élèves, les enseignants et les partenaires institutionnels (Education Nationale, Direction de la Cohésion Sociale, CAF)
- Schéma de Cohérence Territoriale : 5 réunions de bassins réunissant les élus communautaires, municipaux et des acteurs de la société civile,
- Contrat Local de Santé : 5 ateliers thématiques, 3 réunions plénières et 1 comité de pilotage avec les élus municipaux et intercommunaux, les professionnels de la santé et de l'action sociale, les partenaires institutionnels et financiers (Etat, Région, Département, CAF, MSA,...), les associations d'usagers.

## *... Développer un territoire équilibré et durable*

- ... en respectant les équilibres écologiques, économiques et sociaux

Par exemple :

- Mise en place d'une grille locale de sélection « développement durable » pour les projets financés dans les programmes contractuels avec la Région et l'Europe
  - Mise en délégation de service public de l'abattoir avec un objectif de mise en place de circuit court et l'implication de toute la chaîne du producteur au consommateur
  - Mise en gestion de la propriété intercommunale du centre de vacances du Martouret à une structure d'économie sociale et solidaire
- 
- ... en encourageant la sobriété énergétique (moins consommer), organisant et facilitant la production d'énergie renouvelable
    - Abattoir : production photovoltaïque
    - Modernisation du centre du Martouret avec travaux d'isolation et projets de développement d'énergie alternative : solaire, photovoltaïque et bois.
    - Déplacement doux : covoiturage, mise en place d'une commission ad hoc pour recenser et accompagner les initiatives publiques et privées en matière de transports alternatifs.

## *...Construire les infrastructures et les services pour aujourd'hui et préparer demain*

Pour accueillir plus d'habitants et encourager le développement économique du territoire

Par exemple :

- Déploiement de la fibre optique à l'habitant dans tous les foyers
- Maintien de services intercommunaux de proximité : enfance, petite enfance, bureaux d'information touristique, déchetteries, centre social itinérant
- Aménagements de zones d'activités économiques réparties pour répondre aux besoins d'installation ou de développement des entreprises
- Contrat de progrès pour l'organisation des services communaux d'eau potable

## *...Faire société : cultiver le lien social et culturel...*

- ...en investissant l'éducation sociale et culturelle

Par exemple :

- Tissu associatif : compétences intercommunales confiées à des structures associatives permettant une implication forte des acteurs locaux (parents, professionnels, habitants) dans les orientations du service
- Les actions de l'Espace Social et Culturel du Diois : présent sur des actions sur toute l'intercommunalité telle que la Carambule (à la rencontre des habitants), l'aide à la mise en place de service (petite-enfance) et de projets associatifs (ALSH,...), la prévention jeunesse (éducateur de rue, aide au montage de projets de jeunes, sensibilisation aux conduites dangereuses).

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- Convention de développement culturel : structurer un projet de développement culturel sur tout le territoire autour d'axes prioritaires :
  - *Diffuser* la culture dans tout le territoire, même les communes isolées et la rendre accessible à tous les publics, même spécifiques (empêchés, jeunes,...)
  - *Promouvoir* : faire-savoir ce qui existe tel que l'agenda culturel,
  - *Consolider* : les équipements existants et structurants
  - *Soutenir* : la création, la diffusion et la médiation par les acteurs du territoire

## ■ ... en développant un esprit de tolérance

Dans une société mondialisée, bouleversée par les tensions religieuses, sociales et culturelles, réfléchir aux contributions locales et avoir une attention particulière notamment en matière d'accueil des populations en difficulté (migrants, « nouveaux gens du voyage », travailleurs saisonniers,...).

## ***...S'ouvrir aux autres et faire ensemble...***

...en nouant et entretenant les partenariats et complémentarités aux autres territoires.

Par exemple :

- Plan de gestion de la tulipe sauvage avec le projet du Parc Naturel Régional du Vercors
- Actions de sensibilisation à la sobriété énergétique à l'échelle de la vallée de la Drôme dans le cadre de l'association Biovallée
- Elaboration de programmes de développement articulés avec le Département, la Région ou l'Europe
- Création d'un sentier de randonnée international « Exil et tolérance : sur les pas des Huguenots »
- Gestion des rivières à l'échelle des bassins versants avec les syndicats de la rivière Drôme, de la rivière Buëch et affluents, de l'Aeygues.
- Mise en place d'un abattoir multi-espèces en concertation et co-investissement avec tous les territoires d'approvisionnement (Vercors, Dieulefit, Vallée de la Drôme)

## III. Actions.

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'axe de la transition écologique est prévalant dans le projet politique émergeant au début de ce mandat. Plusieurs sous-axes s'y rapportent :

- l'alimentation
- l'énergie (économie et production renouvelable)
- l'économie circulaire liée à la gestion des déchets
- la biodiversité.

#### **1.1 Alimentation : Orientations / objectifs généraux**

Partant de la candidature au Projet Alimentaire de Territoire déposée auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au printemps 2021, les objectifs territoriaux en la matière sont de promouvoir une alimentation saine, de qualité, issue d'une agriculture locale rémunératrice et respectueuse de l'environnement, accessible à l'ensemble des habitants du territoire.

L'animation programmée dans le cadre du PAT vise notamment les perspectives suivantes :

- Justice sociale : accessibilité pour tous à une alimentation de qualité, travail qui a démarré avec le Contrat Local de Santé, l'ESCDD et les associations d'aide alimentaire.
- Education à l'alimentation durable: Des actions en partenariat avec le lycée collège, les cantines et les crèches sont prévues (intervention de diététicienne, accompagnement Agribiodrôme...)
- La reterritorialisation de l'alimentation est au cœur du projet Coop agri (SCIC La Carline), mettre en place de nouveau modèle afin d'assurer la reprise des exploitations agricoles pour les faire évoluer vers des productions agricoles en circuits courts (ex filière maraîchage, filière céréale, filière légumineuse).
- L'accompagnement du développement de l'abattoir pilier du circuit court de la filière viande du diois, qui permettra de consolider la filière viande

#### **Recensement des actions à inscrire au contrat :**

##### **FICHE ACTION 1.1.1**

###### **Structuration du réseau d'aide alimentaire territorial**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD
<b>Avancement</b>	<span style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px 5px;">■ A échéance 2023-2026</span>
<b>Objectif</b>	Accès à tous à une alimentation de qualité
<b>Description de l'action</b>	Identification de locaux partagés pour les associations d'aide alimentaire (stockage et distribution) Mise à disposition d'espaces partagés pour des actions collectives et participatives de prévention sur le thème de l'alimentation (qualité nutritionnelle des aliments, ateliers cuisine, interventions de prévention primaire en santé) Mise en place de circuits d'approvisionnements partagés (producteurs locaux, vrac..) pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire et/ou d'autres publics
<b>Partenariats</b>	Associations locales d'aide alimentaire

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



CCAS ville de Die / CIAS

Acteurs de la prévention en santé : Communauté professionnelle territoriale de santé, acteurs spécialisés de la prévention (centre régional de dépistage des cancers, CPAM, MSA..)

## Montant estimé

### Financements mobilisables

Indicateur de suivi	Nb d'actions mutualisées Nb de structures agrégées
---------------------	---

## FICHE ACTION 1.1.2

### Création d'une cuisine centrale

Maitre d'ouvrage	CCD
------------------	-----

Avancement	■ A échéance 2023-2026
------------	------------------------

Objectif	Accès à tous à une alimentation de qualité
----------	--

Description de l'action	Création d'une « cuisine centrale » dans une démarche d'intégration du handicap par la formation et la vie active
-------------------------	---

Partenariats	Portage du projet ESAT de Recoubeau-Jansac Portage des investissements par la Communauté des Communes du Diois Communes et structures concernées par l'organisation de repas collectif (cantines, crèches, centres de loisirs)
--------------	--

## Montant estimé

### Financements mobilisables

Indicateur de suivi	% approvisionnement local % approvisionnement bio Nb de repas servi Nb de structures couvertes
---------------------	---

## FICHE ACTION 1.1.3

### Remobilisation et mise en exploitation des terres agricoles ou à vocation maraîchère

Maitre d'ouvrage	Communauté des Communes Communes du Diois
------------------	--

Avancement	■ 2022 ■ 2022-2023 ■ 2023-2026
------------	--------------------------------------

Objectifs	Reconquérir des espaces agricoles non-exploités Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire
-----------	--

Description de l'action	Acquérir et mettre en exploitation des surfaces cultivables. Opérations recensées : - Développer les jardins familiaux à Die (secteur du Perrier) - Développement des activités agricoles sur le territoire intercommunal
-------------------------	--

Partenariats	CCD (PAT) ; chambre agriculture ; DDT ; SAFER Associatifs
--------------	--

## Montant estimé

### Financements

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



## mobilisables

### Indicateur de suivi

#### **1.2- énergie : orientations / objectifs généraux**

Devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2035, puis produire plus d'énergie renouvelable pour alimenter des territoires urbains, ce qui suppose de :

Accélérer la dynamique d'économies d'énergie :

- Développer, étendre le service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH)
- Rénovation thermique massive et exemplaire du parc bâti des collectivités, y compris les logements
- Augmenter la part modale des mobilités douces

Développer la production d'énergies renouvelables :

- Avoir un mix énergétique varié en nature de production
- Conjuguer de grands équipements (parcs éoliens, solaires, réseaux de chaleur) avec des petits
- Minimiser les impacts sur le patrimoine local et optimiser les retombées sur le territoire (fiscalité, rémunération du capital, emplois, tarifs...)
- Expérimenter et développer l'autoconsommation collective et les stockages locaux (H2...)

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et décarboner nos modes de vie

- Remplacer les chaudières à combustible fossile (notamment celles des collectivités) par des générateurs d'énergie renouvelable.
- Baisser la consommation de combustibles fossiles dans les transports
- Renforcer le stockage de carbone dans les sols (cf agriculture et forêt)
- Utiliser des matériaux de construction biosourcés, de réemploi et bas carbone.

S'adapter et créer les conditions d'une résilience aux changements climatiques

- Prendre en compte le confort d'été dans la rénovation thermique
- Epargner la ressource en eau dans la production énergétique

#### **Recensement des actions à inscrire au contrat :**

##### **FICHE ACTION 1.2.1**

###### **Réhabilitation performante du patrimoine bâti public**

<b>Maitres d'ouvrages</b>	Communes du Diois CCD
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2021-2023 et 2024-2026
<b>Objectifs</b>	Améliorer la performance énergétique des logements et bâtiments pour : <ul style="list-style-type: none"><li>- limiter l'impact environnemental</li><li>- réduire la fracture sociale énergétique</li><li>- concourir à la transition écologique du territoire</li><li>- être exemplaire</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation thermique performante de 25 bâtiments communaux et intercommunaux Projets recensés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Die : programme d'opérations annexé</li><li>- Poyols : salle des fêtes (160k€ bâti + 160k€ abords : à reverser plutôt sur urbanisme ?)</li><li>- Barsac : mairie-école (y compris logement)</li></ul>

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- Boulc : auberge
- Die : école de musique et d'arts plastique, école primaire Chabestan, GRETA, hôtel de ville, autres bâtiments ... (programmation en cours)
- Montmaur-en-Diois : mairie (tout le bâtiment y compris logement), Relais du Seillons ?
- CCD/Martouret : gymnase et autre(s) préfabriqué(s), bâtiment C (Salle André PITTE), bâtiments A ou B, à prioriser. (lien fiche 4.6. économie-tourisme)
- CCD/siège : extension avec réhabilitation thermique. Selon opportunité achat.

**Partenariats** SDED, CCVD et CCCPS via CEP Biovallée ?

**Montant estimé** 1M€ à échéance 2021-2023  
5M€ à échéance 2023-2026

**Financements mobilisables** Département, Région, SDED, UE via FEDER 2021-2027 action 2.2.1.2.

**Indicateur de suivi** Evolution de la consommation énergétique des bâtiments (Mwh/an en énergie primaire)  
NB de m<sup>2</sup> rénovés  
NB de bâtiments réhabilités

## FICHE ACTION 1.2.2

### Réhabilitation performante de logements communaux

**Maitres d'ouvrages** Communes du Diois

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023 et 2024-2026

**Objectifs** Améliorer la performance énergétique des logements pour :

- limiter l'impact environnemental
- réduire la fracture sociale énergétique
- concourir à la transition écologique du territoire
- être exemplaire

**Description de l'action** Réhabilitation thermique performante de 25 logements locatifs communaux  
Communes ayant déjà manifesté intérêt : Auclen, Barsac, Beaumont en Diois, Beaurières (2), Bellegarde en Diois, Glandage (4), Les Près, Menglon (5), Montmaur en Diois, Poyols (2), Romeyer, Val Maravel.

**Partenariats** SDED, CCVD et CCCPS via CEP Biovallée ?

**Montant estimé** XXX € à échéance 2021-2023  
1.000.000€ à échéance 2023-2026

**Financements mobilisables** UE via FEDER 2021-2027 action 2.2.1.2 (Le FEDER soutiendrait les travaux de rénovation énergétique des logements à vocation sociale, y compris les habitats jeunes, logement des collectivités territoriales ou les logements accueillant des publics vulnérables)  
SDED ? Région ?

**Indicateur de suivi** Evolution de la consommation énergétique des bâtiments (Mwh/an en énergie primaire)  
NB de m<sup>2</sup> rénovés  
NB de logements réhabilités

## FICHE ACTION 1.2.3

### Production de chaleur renouvelable

**Maitre d'ouvrage** CCD  
Communes du Diois

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023 et 2024-2026

**Objectifs**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



<b>Description de l'action</b>	Production de chaleur renouvelable ; Ex. projets communaux recensés hors Die : <ul style="list-style-type: none"><li>- Eau chaude sanitaire solaire camping municipal de Châtillon</li><li>- Salle des fêtes Marignac en Diois</li><li>- Réseau de chaleur Ecole Chabestan Die (et mairie)</li><li>- Réseau de chaleur école musique HLM Pluviane ? 400kW</li><li>- Chaufferie bois théâtre Die 100kW</li><li>- Réseau de chaleur bois Châtillon en Diois 150kW (maison de retraite, école, logements, halte-garderie, centre de loisirs)</li><li>- Chaufferie bois GRETA Die 90kW</li><li>- Salle des fêtes Luc en Diois</li><li>- Réseau de chaleur la Motte Chalancon (mairie, écoles, salle des fêtes, cantine, Val d'Oule, casernes pompiers et gendarmerie)</li><li>- Aucelon réseau de chaleur</li><li>- Gumiane tous logements communaux</li><li>- Beaurières, plusieurs logements</li></ul>
<b>Partenariats</b>	CCVD, CCCPS, IMPULS'ER, DWATTS
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Département, Région, ADEME Contrat chaleur renouvelable (CCR)
<b>Indicateur de suivi</b>	Economie calculée de combustible fossile pour le remplacement de source de chaleur existante dans du bâti existant Nb d'installation pour du bâti neuf Quantité de chaleur produite Provenance des combustibles (solaire, bois local,...)

### FICHE ACTION 1.2.4

#### Production d'électricité renouvelable

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD Communes du Diois
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2023-2026
<b>Objectifs</b>	
<b>Description de l'action</b>	Production d'électricité renouvelable Projets recensés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Parc au sol de l'aire de tri La Motte ? Veut-on porter ? 5.000m<sup>2</sup> 250k€</li><li>- Toit PV recyclerie ? Veut-on porter ?</li></ul>
<b>Partenariats</b>	DWATTS, ENERCOOP, énergie partagée...

#### Montant estimé

<b>Financements mobilisables</b>	Région, énergie partagée...
----------------------------------	-----------------------------

<b>Indicateur de suivi</b>	Quantité d'électricité renouvelable produite Surface de toitures couverte
----------------------------	--

### FICHE ACTION 1.2.5

#### Remplacement de véhicules à carburants fossiles

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD Communes
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2024-2026

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



**Objectifs** Réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser la facture énergétique dans le temps et relocaliser les sources d'approvisionnement en énergie.

**Description de l'action** Remplacement de véhicules à carburants fossiles :  
Véhicules légers de service : 6 véhicules (CCD et communes)  
Flotte des camions d'ordures ménagères de la CCD (2 BOM et 2 porteurs) par achat de camions GNV ou hydrogène

**Partenariats** ACOPREV, SDED

**Montant estimé** 3M€

**Financements mobilisables** Région, ADEME, UE ?

**Indicateur de suivi** Nb de véhicules remplacés  
GES économisés

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



### **1.3- déchets, économie circulaire : orientations / objectifs généraux**

**La CCD poursuit un objectif zéro déchet.** Elle a lancé une refonte complète du mode de collecte des ordures ménagères, et du tri sélectif depuis 2015. Entre 2014 et 2020, les tonnages d'ordures ménagères collectées ont baissé de 22%, ceux de la collecte sélective ont augmenté de 15% pour le verre, 36% pour les papiers et 111% pour les emballages.

Ainsi, la réforme de la collecte a entraîné un report d'une partie des flux en déchetterie, notamment des encombrants qui ont progressé de 29% entre 2010 et 2020. Cette benne est celle qui a un coût plus important et surtout c'est la seule benne enfouie aujourd'hui. Permettre de récupérer un maximum de flux en déchetterie pourrait réduire sensiblement le tonnage des déchets inertes banaux (encombrants). Développer l'offre de tri ne peut passer que par la rénovation de nos 5 sites. La deuxième phase de la CCD consiste en la modernisation des déchetteries : l'objectif est de faire de nos déchetteries des « aires de tri et de réemploi ».

#### **Vers des aires de tri et de réemploi :**

**La CCD réalise un plan de modernisation de ses cinq déchetteries avec comme objectifs :**

- 1. Développer un maximum l'offre de tri :** Limiter la quantité d'apports (jeter moins) et développer l'offre de tri (trier plus).
- 2. Permettre le réemploi à l'échelle locale :** Créer et développer des filières locales de réemploi créatrices de valeur ajoutée, d'emploi ou de solidarités sur le territoire. Remplacer les coûts externes par des emplois locaux.
- 3. Améliorer le service rendu aux usagers** et permettre leur accueil dans de meilleures conditions. Améliorer la sécurité et les conditions de travail des gardiens.
- 4. Se mettre en conformité avec la norme environnementale (ICPE)** et répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Luc-en-Diois et la Motte-Chalancon ont été les premières réalisations du plan de rénovation du parc de déchetteries de la CCD. Il est désormais possible de trier davantage de matériaux (passage de 3 à 11 quais).

L'objectif est de proposer un panel de tri afin d'éviter les dépôts dans la benne d'encombrants, seule benne enfouie aujourd'hui et qui coûte le plus cher. Les autres déchets sont valorisés et pourraient pour partie être plus réemployés localement.

#### **Le réemploi :**

La maîtrise des coûts passe également par la diminution de quantités de déchets sur le territoire. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) demande une baisse de 30% des déchets enfouis entre 2010 et 2020 et 50% à l'horizon 2025. La CCD a baissé de 40% l'enfouissement de ses déchets de 2010 à 2020. Elle est en avance par rapport aux objectifs de la loi mais désormais elle souhaite diminuer la quantité de déchets produits par habitant.

Depuis 2017, un travail avec les acteurs du réemploi du territoire est mené afin de créer et développer une recyclerie. Les réflexions du projet portent sur un bâtiment rénové, agrandi et plus adapté aux évolutions des acteurs du réemploi. Le but est de permettre à la CCD de détourner des objets ou des matériaux et de permettre leur recyclage à l'échelle locale.

#### **Recensement des actions à inscrire au contrat :**

##### **FICHE ACTION 1.3.1.**

##### **Réhabilitation de l'aire de tri et de réemploi de Lus-la-Croix-Haute et Menglon**

**Maitre d'ouvrage**      CCD

**Avancement**      ■ A échéance 2024-2026

**Objectifs**      Aménager les sites pour :

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- Développer et faciliter le tri (maximum de flux de tri)
- Contraindre les apports volumineux et non triés
- Donner une place aux dépôts des objets et matériaux réutilisables dans le cadre d'une économie circulaire (lien ressourcerie)
- Améliorer les conditions d'accueil du public, les conditions de travail des gardiens et mettre en conformité le site.

Atteinte d'un objectif zéro déchet à terme

<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation des aires de tri et de réemploi Aménagement de local de détournement d'objets et matériaux sur les aires de tri Augmentation du nombre de bennes sous quai Remise aux normes environnementales les sites
<b>Partenariats</b>	CD26
<b>Montant estimé</b>	500.000€ HT
<b>Financements mobilisables</b>	CD26, LEADER (pour zone réemploi)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb de nouveaux flux de tri en aire de tri Tonnage de tout-venant (ordures ménagères non triées et encombrants) Tonnage détourné au ré-usage Tonnage trié

### FICHE ACTION 1.3.2

[PROJET EN LIEN A LA FICHE ACTION 4.3 : Développement du potentiel économique avec la création d'un pôle d'activités sociales et solidaires pour la réinsertion dans l'économie locale (PASS'REL)]

#### Réhabilitation, agrandissement et développement d'une recyclerie à Die

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2021-2023
<b>Objectifs</b>	Structurer et optimiser un lieu d'accueil des structures (associatives, autres,...) s'inscrivant dans le circuit d'économie circulaire (donner une nouvelle vie aux objets et matériaux)
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation thermique et fonctionnelle, agrandissement et développement d'une recyclerie avec éventuellement une pépinière d'entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le domaine du réemploi. Avec remplacement de la chaufferie fioul par une chaufferie bois. Chantier test en matériaux bio-sorcés, de réemploi et bas carbone
<b>Partenariats</b>	AIRE, BIS-USUS et autres structures du réemploi
<b>Montant estimé</b>	3M€
<b>Financements mobilisables</b>	Région, Département, ADEME, SDED, LEADER FEDER 2.2.7.2 (Recycler le foncier pour accompagner le développement des territoires)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb de structures accueillies dans les locaux mutualisés Nb d'emplois créés (insertion/autres) Tonnage détourné au ré-usage

#### 1.4- biodiversité : objectifs généraux

La CCD à créer en 2016 un service mutualisé de gestion et d'animation Natura 2000 pour les communes concernées par un site Natura 2000. La gouvernance choisie reste locale puisque les sites Natura 2000 sont présidés par les communes.

En ce sens, elle s'engage à proposer une ingénierie locale pour accompagner le territoire dans la prise en compte de la biodiversité au sein des sites Natura 2000.

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



Par ailleurs, certaines communes travaillent dans leur périmètre de compétence générale à des actions relatives à la place de la biodiversité.

## Recensement des actions à inscrire au contrat :

### FICHE ACTION 1.4.1.

#### Gestion et développement du végétal dans le tissu urbanisé

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois Communauté des Communes du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: yellow;">■ A échéance 2021-2023</span> <span style="color: red;">■ A échéance 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	Végétaliser les espaces urbains Préserver ou développer des îlots de fraicheur Améliorer le cadre de vie en agglomération
<b>Description de l'action</b>	Création de pôles végétalisés en centre-ville (opération de Die) Création de vergers conservatoires (CCD, Die,...) Plantation d'arbre (opération « Sous les arbres ») Gestion forestière (Martouret-CCD,...)
<b>Partenariats</b>	COMMUNES, syndicats de rivière, associations de protection de la nature...
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Département,
<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif

### FICHE ACTION 1.4.2

#### Renaturation des cours d'écoles

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: red;">■</span>
<b>Objectifs</b>	améliorer l'infiltration des eaux pluviales et offrir des espaces pédagogiques pour le développement des apprentissages par une végétalisation des espaces bitumés ou bétonnés existants
<b>Description de l'action</b>	les cours des écoles maternelle et élémentaire de la plus part de présentent un revêtement imperméable inadaptés à la prise en compte des eaux pluviales et ne permettant pas le développement de pédagogies. Opérations recensées à Die, Lus,...
<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau / Etat
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

## MOBILITE

### Orientations / objectifs généraux

Promouvoir les circulations douces sans consommer plus d'espace :

- engager de 1ers aménagements (cf projets Die) qui affectent aux circulations douces tout ou partie de rues ou autres espaces publics
- développer les espaces partagés
- se servir des gares et stationnements existants comme nœuds intermodaux

### Recensement des actions à inscrire au contrat :

Suite à la réalisation du schéma directeur, des aménagements et des équipements seront à programmer jusqu'en 2026.

#### FICHE ACTION 2.1

##### Schéma de mobilité – schéma cyclable

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD Commune de Die CD26
<b>Avancement</b>	 2022
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Disposer d'un diagnostic actualisé du réseau cyclable</li><li>- Déterminer les priorités selon les usages et besoins</li><li>- Projeter les investissements structurants et secondaires</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	Pour l'intercommunalité : Définition d'une stratégie politique de développement de l'usage du vélo, visant un rééquilibrage modal en limitant l'usage de la voiture individuelle. L'objectif est de garantir la sécurité pour les cyclistes et à favoriser l'inter modalité avec les transports en commun ou le covoiturage. La coordination des services qui interviennent sur le territoire.  A l'échelle de la ville de Die : Sur la base d'un état des lieux existant élargi et approfondi de manière participative avec les acteurs du territoire, définir la stratégie pour développer les mobilités actives à Die et d'accompagner la promotion de ces modes par une campagne de communication ciblée. Ceci dans le cadre d'une approche élargie pour être cohérente, à l'échelle du territoire et du département. (voir opération annexée)
<b>Partenariats</b>	

##### Montant estimé

<b>Financements mobilisables</b>	CD 26 + Appel à projet ADEME 2022
----------------------------------	-----------------------------------

<b>Indicateur de suivi</b>	Livrable du travail d'étude : schéma et priorités opérationnelles
----------------------------	---

#### FICHE ACTION 2.2

##### Aménagements de voies et équipements facilitant les mobilités et l'intermodalité

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD CD26
<b>Avancement</b>	

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



<b>Objectifs</b>	Permettre la circulation active sécurisée entre les principaux bourgs-centres et dans leur périphérie immédiate pour le déplacement quotidien ; Résorber les points noirs pour la pratique cyclable de la vallée de la Drôme dans sa partie dioise ; ce qui permettra d'établir un itinéraire touristique en jonction à la vélo route de la vallée du Rhône ; Accompagner les initiatives communales facilitant la mobilité active : création de voie, aménagements dédiés
<b>Description de l'action</b>	Aménagement d'un réseau cyclable dédié ou partagé structurant le territoire en traitant notamment les axes principaux et les points noirs
<b>Partenariats</b>	ADEME / CD26
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	CD26 ADEME REGION
<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



## ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

### Orientations / objectifs généraux

- Signature d'un contrat local de santé en janvier 2019 et pour 5 ans :
  - Associe les sujets relatifs à la prévention, l'offre de soins en ville, l'offre de soins hospitalière, la santé mentale, l'autonomie
  - Un poste d'animation cofinancé par la CCD et l'ARS pour 3 ans ½ (prise de poste 1<sup>er</sup> juillet 2019) afin de faire vivre le partenariat entre acteurs de la santé du territoire, s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par le contrat, faire l'évaluation du CLS
  - Animer le Comité de pilotage du CLS
  - 5 priorités d'action définies : accès aux soins de premier recours - relations ville-hôpital ; santé des femmes ; santé mentale ; santé-précarité ; autonomie

### Recensement des actions à inscrire au contrat :

#### FICHE ACTION 3.1

##### Développer l'accès aux soins sur tout le territoire

**Maitre d'ouvrage** Communes du Diois

**Avancement** 2022  
 2022-2023  
 2023-2026

**Objectifs** Améliorer l'accès aux soins

**Description de l'action** Projets visant à consolider et développer l'offre de soin sur tout le territoire :  
- maison médicale ou pôle santé dans les bourgs-centres du territoire  
- développement des usages de la télémédecine  
Voir opérations recensées :  
- Projet de pôle de santé à Châtillon-en-Diois  
- Maison de santé pluridisciplinaire de La Motte-Chalancon

**Partenariats** Communes  
Agence régionale de santé

#### Montant estimé

#### Financements mobilisables

**Indicateur de suivi** Nb de professionnels rassemblés dont médecin.s généraliste.s attiré.s ou retenu.s

#### FICHE ACTION 3.2

##### Création d'équipements vecteurs de l'action sociale du territoire

**Maitre d'ouvrage** CCD  
Commune centre  
Communes du Diois

**Avancement** 2022  
 2022-2023  
 2023-2026

**Objectifs** Structurer et rendre accessible l'action sociale intercommunale

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



Accompagner la ville de Die dans son rôle de centralité

**Description de l'action** Projets visant à créer des équipements vecteurs de l'action sociale intercommunale et accompagner le rôle de centralité de la commune de Die dans ce champ :

Les opérations recensées :

- Crédit du centre communal d'action sociale
- Crédit d'un pôle social regroupant des associations caritatives
- Crédit d'une maison des associations à Die

**Partenariats** Communes  
ESCDD / CCAS de Die  
Agence régionale de santé  
Etat, Région, Conseil départemental

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi** Qualitatif  
Quantitatif

## FICHE ACTION 3.3

### Création ou développement des équipements améliorant l'accès aux loisirs et au sport

**Maitre d'ouvrage** CCD  
Communes du Diois

**Avancement** ■ 2022  
■ 2022-2023  
■ 2023-2026

**Objectifs** Donner ou améliorer les conditions d'accès aux loisirs et au sport sur le territoire  
Accompagner la ville de Die dans son rôle de centralité

**Description de l'action** Projets visant à créer ou développer des équipements améliorant l'accès aux loisirs et au sport sur le territoire intercommunal et notamment pour accompagner le rôle de centralité de la commune de Die :

Les opérations recensées :

- Crédit d'une salle d'escalade aux normes à Die,
- Crédit d'un skate parc pour les jeunes de Due et du territoire
- Crédit / réhabilitation de la salle polyvalente de Die

**Partenariats** Communes  
Agence régionale de santé

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi** Nb de professionnels rassemblés dont médecin.s généraliste.s attiré.s ou retenu.s

## FICHE ACTION 3.4

### Création ou développement des équipements améliorant l'accès à la culture et au patrimoine

**Maitre d'ouvrage** CCD  
Communes du Diois

**Avancement** ■ 2022

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



- 2022-2023
- 2023-2026

**Objectifs** Donner ou améliorer les conditions d'accès à la culture et au patrimoine sur le territoire  
Accompagner la ville de Die dans son rôle de centralité

**Description de l'action** Projets visant à créer ou développer des équipements améliorant l'accès à la culture et au patrimoine sur le territoire intercommunal et notamment pour accompagner le rôle de centralité de la commune de Die :

Les opérations recensées :

- Restructuration du pôle Théâtre
- Réhabilitation du musée de Die et du Diois
- Création d'un bâtiment pour les réserves du musée de Die et du diois

**Partenariats** Communes  
Agence régionale de santé

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi** Nb de professionnels rassemblés dont médecin.s généraliste.s attiré.s ou retenu.s

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

### Orientations / objectifs généraux

Maintenir le dynamisme économique diois et accueillir de nouvelles activités créatrices d'emplois

- Favoriser les relations entre les entreprises/ créer un réseau d'entreprise
- Accompagner les porteurs de projet économique
- Mailer le réseau de partenaires de la création d'entreprise

Maîtriser le foncier à vocation économique

- Commercialiser les zones d'activité en favorisant les acquisitions conjointes et implantations collectives
- Veiller à l'immobilier d'activité dans les zones d'activités, et en dehors (étude spécifique sur la zone UI historique de Die, entrée ouest de die, le long de la RD 543 et 93).
- Repérer les dents creuses, foncier non utilisé (bâti ou non bâti)
- Travailler à la requalification de certains espaces étude en cours avec EPORA sur l'entrée Ouest de Die ( secteur entre RD 93 et RD 543)
- Mise en place de nouvelles modalités d'occupation des terrains en ZA, tel que le bail à construction

Redynamiser les centres bourgs

- Intervenir sur des éléments bâtis complexes en centres bourgs, mêlant commerce en rez-de-chaussée et logement à l'étage.
- Appuyer les associations de commerçants dans leur projet collectif
- Favoriser les échanges entre centre-bourgs et ville centre
- Faciliter l'implantation d'activité tertiaire dans les centres bourgs type tiers lieux
- Maintenir les derniers services et commerces de proximité ou favoriser leur implantation
- Anticiper le devenir du site hospitalier du centre-ville de Die, incidence dans la dynamique centre-ville et risque d'une friche de 30 mille m<sup>2</sup>

Accueillir de nouveaux actifs

- Mise en place d'une sous-commission emploi pour renforcer les échanges entre professionnels de l'insertion et de l'emploi, se rapprocher des entreprises pour les aider à répondre à leur besoin

### Recensement des actions à inscrire au contrat :

#### FICHE ACTION 4.1

##### Acquisitions et aménagements fonciers et immobiliers à vocation d'activités commerciales et artisanales

**Maitre d'ouvrage** Communes du Diois

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023  
■ A échéance 2023-2026

**Objectifs** Permettre le maintien et/ou le développement des activités commerciales et artisanales dans toutes les communes du territoire  
Limiter la consommation de foncier et réintroduisant des biens sans usages / vacants dans le parc foncier bâti et non-bâti à vocation économique

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



Description de l'action	Projet d'urbanisme circulaire par l'acquisition foncière ou la gestion intelligente de foncier disponible pour permettre l'installation ou le développement de nouvelles activités sans consommation foncière supplémentaire. Acquisition et aménagement d'espace et de bâti pour : <ul style="list-style-type: none"><li>- accompagner l'acquisition et l'adaptation de biens dans les centres bourgs pour faciliter l'implantation d'activités</li><li>- favoriser l'implantation de dernier commerce ou service dans les centres bourgs et faciliter le parcours immobilier des artisans du territoire.</li></ul>
Ex. des projets recensés :	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'investissement dans la SCI de la pharmacie du diois ou une participation à la foncière de Villages Vivants</li><li>- L'acquisition et les travaux de rénovation et d'aménagement du Relais de Seillon sur la commune de Montmaur.</li><li>- Le rapatriement, en centre-ville, de la mission locale, implantée actuellement en sortie de ville de Die (voir usage Centre Technique Départemental pour un pôle formation à terme).</li><li>- L'aménagement du terrain Gillouin à Die</li><li>- Requalification de la ZA de Die cocause histotique (Gamvert, Greta....)</li><li>- Etude autres zones artisanales sur le territoire en lien avec PLUI.</li><li>- Rachat d'une ou plusieurs parcelles dans le cadre de la mise en place de bail à construction sur la ZA Nord.</li><li>- Etude de l'évolution du parc locatif et d'un lieu d'activité sur Glandage</li></ul>
Partenariats	Conseil départemental, Leader, Région, PVD, EPORA
Montant estimé	
Financements mobilisables	
Indicateur de suivi	Qualitatif Quantitatif

### FICHE ACTION 4.2

#### Opérations accompagnant le développement d'une économie touristique durable

Maitre d'ouvrage	
Avancement	<span style="background-color: #e6eaf2; border: 1px solid #d9e1f2; padding: 2px 5px;">■ A échéance 2021-2023</span>
Objectifs	
Description de l'action	Opérations recensées : <ul style="list-style-type: none"><li>- Programme d'amélioration du Martouret</li><li>- Repositionnement du centre de vacances municipal « les Voconces » à Die</li><li>- création d'une aire de camping-car à Die</li><li>- Amélioration des équipements publics municipaux à vocation touristique et de loisirs (piscine, snack, camping).</li><li>- Gestion des usages partagés en « milieux naturels » : gestion des sites de baignade de la Drôme ; itinérance et espaces pastoraux</li></ul>
Partenariats	Etat/Région/Département
Montant estimé	
Financements mobilisables	Etat/Région/Département
Indicateur de suivi	

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



### FICHE ACTION 4.3

[PROJET EN LIEN A LA FICHE ACTION 1.3.2 : Réhabilitation, agrandissement et développement d'une recyclerie à Die]

**Développement du potentiel économique avec la création d'un pôle d'activités sociales et solidaires pour la réinsertion dans l'économie locale (PASS'REL)**

**Maitre  
d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023

**Objectifs** aide à la création et au développement d'activités économiques émergentes dans le champ de l'économie sociale et solidaire

**Description de  
l'action** Depuis de nombreuses années, la commune de Die soutient l'atelier d'insertion TRESOR, recyclerie portée par l'association Aire, en lui mettant à disposition un local quartier du Perrier à Die. L'ambition de la municipalité est de soutenir l'émergence d'un Pôle d'Activités Sociales et Solidaires pour la réinsertion dans l'Economie Locale (PASS'REL) favorisant le développement de l'économie circulaire dans le Diois en réfléchissant notamment à la mise à disposition d'un local dont elle est propriétaire (ex-bâtiment France-Telecom) pour développer une pépinière de petites entreprises axées autour de cette thématique.

**Partenariats** Etat/Région/Département

**Montant estimé**

**Financements  
mobilisables** Etat/Région/Département

**Indicateur de  
suivi**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



### LOGEMENT ET CADRE DE VIE

#### Recensement des actions à inscrire au contrat :

##### FICHE ACTION 5.1

###### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : étude opérationnelle et mise en œuvre

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois Communauté des Communes du Diois
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2021-2023 : étude ■ A échéance 2023-2026 : mise en œuvre
<b>Objectifs</b>	Agir sur le parc logements privés existant : lutte contre la vacance, l'insalubrité et fracture énergétique Remobiliser/adAPTER le parc de logements anciens, dégradés et/ou vacants dans les centres bourgs (Die, Châtillon en Diois, Luc en Diois, Lus La Croix Haute, La Motte Chalancon et le cas échéant ST Nazaire le Désert)
<b>Description de l'action</b>	<p>Etude : Lancer et conduire l'étude pré-opérationnelle OPAH 2022 pour identifier les enjeux, les cibles et déterminer le programme d'actions.</p> <p>Mise en œuvre : Sur les communes ciblées et engagées (Die, Châtillon en Diois, Luc en Diois, Lus La Croix Haute, La Motte Chalancon et St Nazaire le Désert) intervenir sur les cibles identifiées dans le cadre de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réhabilitation d'immeubles et logements anciens, dégradés voire insalubres : mise aux normes, thermique (isolation et chauffage), adaptation et accessibilité</li><li>• Réhabilitation des logements vacants pour retour au parc de logements permanents</li><li>• Adaptation de logement pour personnes à mobilité réduite : adaptation d'une salle de bain, installation d'un monte-escalier ...</li><li>• Programme d'accès à la propriété</li></ul>
<b>Partenariats</b>	Etat, ANAH, Conseil départemental, SOLIHA
<b>Montant estimé</b>	Etude : 50 000 €HT Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"><li>- Ingénierie de coordination : 40 000 €/an</li><li>- Opérateur de mise en œuvre des actions (à déterminer)</li><li>- Plan de financement des actions à confirmer avec l'étude pour un montant total d'1,5M€ de dépenses</li></ul>
<b>Financements mobilisables</b>	Conseil départemental, Etat, Région, Communes, EPORA, Caisse des dépôts
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de logements privés réhabilités au cœur des centres bourgs Nombre de logements vacants réintégrés au profit du logement permanent (proprio ou loc) Nombre de logements adaptés

##### FICHE ACTION 5.2

###### Accompagnement des projets de nouvelles formes d'habitat (légers)

<b>Maitres d'ouvrages</b>	Commune du Diois
<b>Avancement</b>	■ Pour Beaumont en Diois étude de projet faite la commune est au stade consultation d'un maître d'œuvre premier trimestre 2022 – étude AVP et PRO rendu début premier semestre 2020 puis DCE

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



et aménagement début 2023

- Pour Die – étude de définition, recherche de site et d'animation groupe projet début 2022
- autres projets en émergence 2023-2026

<b>Objectifs</b>	Organiser une offre foncière pour la construction d'habitat réversible et démontable pour répondre à l'obligation de prise de la mixité sociale et la diversité d'habiter
<b>Description de l'action</b>	Déterminer les freins et opportunités foncières susceptibles de répondre à cette demande sur les communes volontaires et réaliser une ou plusieurs opérations de lotissement Projets recensés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur Die, il s'agit de conduire une étude démarche organisée autour de la construction d'un projet sur un secteur à identifier et à dédier à la construction légère et réversible : localisation, définition, faisabilité (volets juridique- économique- social...)</li><li>- La commune de Beaumont en Diois dispose d'une emprise foncière sur le hameau de ST Martin sur laquelle elle projette la viabilisation de 4 lots à mettre en location pour permettre l'installation de 4 projets d'habitat léger d'une part et de réaménager les espaces publics de ce quartier afin d'améliorer les fonctionnalités et circulation de l'espace public (accès, parkings, insertion paysagère...). Le travail du maître d'œuvre consistera à définir le projet d'aménagement et d'organisation de l'espace. La mission que la commune de Beaumont-en-Diois souhaite confier à l'équipe, a pour objet : • la réalisation d'une étude d'urbanisme opérationnel, • une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour la viabilité du site, • une ou des missions en maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la grange communale. Dans un deuxième temps la commune lancera la réalisation de lotissement communal d'habitat léger et d'aménagement de l'espace public (2022 – 2023) puis la réhabilitation transformation de la grange en salle communale (2024-2025)</li></ul>
<b>Partenariats</b>	Etat, Conseil départemental, Région
<b>Montant estimé</b>	Projet de Die : estimé à 35 000 €HT de la définition du type de projet à la définition du coût des aménagements Projet de Beaumont : <ul style="list-style-type: none"><li>- Phase 1 : étude et travaux de lotissement : estimés à 70 000 € HT</li><li>- Phase 2 : requalification d'une grange en salle communale partagée : 300 000 €HT</li></ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conseil départemental dotation cantonale),</li><li>- Etat (CRTE),</li><li>- Région Rhône Alpes .futur CAR .</li></ul>
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'opérations hameau/habitat léger conduites sur le territoire Diois Nombre de logements créés Surface foncière économisée à la construction pérenne Niveau modéré des loyers

## FICHE ACTION 5.3

### Etude de requalification de l'ancien site de l'hôpital

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté des Communes Commune de Die
<b>Avancement</b>	■ 2023-2026
<b>Objectifs</b>	Etude de requalification de l'ancien site de l'hôpital
<b>Description de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Prévenir la formation de friches ;</li><li>2. Aider à reconstituer un potentiel foncier tout en substituant les dynamiques du centre-ville actuelles générées par les services du centre hospitalier</li></ol>

Il s'agit d'étudier les potentialités et contraintes pour urbaniser à nouveau ce site afin de renouveler le fonctionnement de l'unité centre-ville de Die. L'étude de requalification du

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



site devra aborder :

- La question environnementale : comment réhabiliter le site au niveau sanitaire et environnemental
- La question économique : ce site est-il susceptible de se reconvertis pour générer des emplois en redéveloppant des activités sur ce site et si oui lesquelles
- La question sociale : comment offrir de nouvelles opportunités aux activités existantes du centre-ville et/ou organiser une nouvelle offre de logement en location ou accession à la propriété
- La question des coûts d'achat, démolition, dépollution et coûts des projets futurs susceptibles de s'y développer : faisabilité économique de la reconversion.

**Partenariats** Etat, Conseil départemental, Région, EPORA .

**Montant estimé** Agent de Coordination du programme 40 000 €/an  
Opérateur de mise en œuvre des actions (à déterminer)  
Plan de financement des actions à déterminer

**Financements mobilisables** Conseil départemental, Etat, EPORA, Caisse des dépôts/Banque des territoires, Centre hospitalier

**Indicateur de suivi** Qualitatif  
Quantitatif

### FICHE ACTION 5.4

#### Opérations d'amélioration du cadre de vie

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois Communauté des Communes du Diois
<b>Avancement</b>	2022 2022-2023 2023-2026
<b>Objectifs</b>	Permettre l'installation d'habitants permanents au cœur des bourgs-centres et dans les villages du Diois ; Améliorer le cadre de vie pour contribuer à l'attractivité des coeurs de centres bourgs et des villages ; Favoriser les espaces de rencontres intergénérationnelles au cœur des bourgs centres et de villages.
<b>Description de l'action</b>	Opérations de requalification urbaine dans les centres-bourgs, aménagements d'équipements, de places de villages favorisant la rencontre des habitants et adaptés aux activités intergénérationnelles. Opérations recensées : <ul style="list-style-type: none"><li>- Création de fresques murales en centre-ville à Die</li><li>- Création et réhabilitation d'aires de jeux à Die</li><li>- Requalification de places du centre-ville historique vers des espaces publics fédérateurs à Die</li></ul>
<b>Partenariats</b>	CAUE, SOLIHA, EPORA .
<b>Montant estimé</b>	Projet fresque estimé < 50 k€
<b>Financements mobilisables</b>	Europe, Etat, Conseil départemental, Région, EPORA
<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



## EAU ET ASSAINISSEMENT

### Orientations / objectifs généraux

Le contrat de progrès 2020-2022 signé par 44 communes, la CCD, le Département et l'Agence de l'eau a établi des objectifs prioritaires de rattrapage structurel pour les services communaux d'eau et d'assainissement.

1. Améliorer la connaissance (diagnostics, schémas d'eau potable ou d'assainissement, pose de compteurs individuels...)
2. Mettre en conformité la qualité de l'eau (périmètre de protection, station de traitement...)
3. Améliorer les performances des services (amélioration du rendement, réhabilitation d'ouvrages vétustes, sécurisation de la ressource...)
4. Mettre en conformité et améliorer le traitement des eaux usées (construction et réhabilitation STEP, mise en séparatif, amélioration du fonctionnement par temps de pluie...)
5. Création de pico-centrales sur les réseaux : Des potentiels de turbinage sont repérés sur les canalisations d'adduction d'eau potable et des créations de centrales hydrauliques sur les réseaux sont en projet, couplés au renouvellement de conduites vétustes

### Recensement des actions à inscrire au contrat :

#### FICHE ACTION 6.1

##### Rattrapage structurel et amélioration des services d'eau et d'assainissement

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Commune du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: orange;">■ 2022-2023 : programme ZRR engagé</span> <span style="color: red;">■ 2023-2026 : poursuite des investissements issus des études du programme ZRR</span>
<b>Objectifs</b>	Rattrapage structurel et amélioration des services d'eau et d'assainissement
<b>Description de l'action</b>	<u>Objectif 1 - Améliorer la connaissance</u> : Réalisation et mise à jour de schéma directeur Eau Potable/Assainissement Equipier les réseaux Pose des 1ers compteurs individuels ( <i>Chalancon, Brette, Aucelon, Beaurières, Châtillon en Diois, Establet, Glandage, Gumiane, Pennes le Sec, St Roman, Valdrome...</i> ) <u>Objectif 2 - Mettre en conformité la qualité de l'eau distribuée</u> Protection des captages (procédure et travaux) Station de traitement de l'eau potable <u>Objectif 3 : Améliorer les performances des services d'eau (CCD)</u> ( <i>Barnave, Chalancon, Establet, Glandage, Laval d'Aix, Lus la Croix Haute, Recoubeau-Jansac, Solaure en Diois...</i> ) Travaux des réseaux visant l'amélioration du rendement Remise à niveau des ouvrages vétustes Renouvellement des réseaux vétustes Sécurisation de la distribution <u>Objectif 4 - Mettre en conformité et améliorer le traitement des eaux usées</u> ( <i>Pontaix, St Dizier en Diois, Charens, Beaurières, St Andéol, Barsac, Establet, St Julien en Quint...</i> ) Construction STEP et réseaux de transfert Création et extension réseaux de collecte Réhabilitation de STEP et réseaux de transfert Réhabilitation de réseaux de collecte Amélioration du fonctionnement par temps de pluie (Die) <u>Objectif 5- Crédit de pico-centrales sur les réseaux</u>
<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau, Département, CCD

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



**Montant estimé** 8 millions d'euros (4 millions d'euros inscrits au contrat ZRR Diois et 4 millions d'euros de travaux issus des études menées dans le cadre du contrat)

**Financements mobilisables** Agence de l'eau, Département

**Indicateur de suivi** Qualitatif : amélioration des services communaux, fiabilisation des données et de la connaissance des communes  
Quantitatif : Amélioration des rendements de réseaux...

## FICHE ACTION 6.2

### Opérations de sensibilisation et de valorisation de la ressource en eau

**Maitre d'ouvrage** Syndicats de rivières  
Communes du Diois  
Communauté des Communes du Diois

**Avancement**  
 2022  
 2022-2023  
 2023-2026

**Objectifs** Améliorer la connaissance du cycle de l'eau  
Sensibiliser à la raréfaction de la ressource en eau et aux bonnes pratiques de son usage courant

**Description de l'action** Intervention auprès de divers publics : scolaires, entreprises, agriculteurs, élus  
Conception et acquisition de matériels pédagogiques  
Opération recensée :  
- Valorisation pédagogique du cycle de l'eau via des installations de mares, canaux à Die

**Partenariats** Agence de l'eau, Conseil départemental, Région, Etat, Europe

#### Montant estimé

**Financements mobilisables** Agence de l'eau (contrat ZRR pour la première phase bassin pont des chaînes).

**Indicateur de suivi** Nombre d'opérations pédagogiques / de sensibilisation conduites  
Nombre de personnes touchées lors des opérations  
Diversité du public visé

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté des Communes du Diois



## IV. Protocole financier.

Le CRTE est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

Intitulé de l'opération	Dotation (DSIL, DSIL relance, DETR...)	Financement État	Financement EPCI	Financement Conseil départemental	Financement Conseil régional	Autres financements
	Montant	Taux de subvention	Montant	Taux subvention	Montant	Taux subvention

## SIGNATURES

Contrat établi le 16 décembre 2021 à Die

Signataires (nom, fonction/titre)

Madame la Préfète de la Drôme, Elodie DEGIOVANNI



Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Diois, Alain MATHERON



Madame la Présidente du Conseil Départemental, Marie-Pierre MOUTON



Marie-Pierre MOUTON  
Présidente du Conseil départemental



**ANNEXE 2 : PROGRAMME DETAILLE EN FICHES ACTIONS ET FICHES OPERATIONS**

Sommaire

1- Transition Ecologique .....	2
1.1 Alimentation : Les enjeux .....	2
1.2- énergie.....	5
1.3- déchets, économie circulaire.....	10
1.4- biodiversité .....	11
2- Mobilités.....	14
3- Accès aux services et aux soins .....	17
4- Développement économique et attractivité .....	26
5- Logement et cadre de vie .....	30
6- Eau et assainissement .....	35

## 1- Transition Ecologique

### 1.1 Alimentation : Les enjeux

#### FICHE ACTION 1.1.1

##### Structuration du réseau d'aide alimentaire territorial

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2023-2026
<b>Objectif</b>	Accès à tous à une alimentation de qualité
<b>Description de l'action</b>	<p>Identification de locaux partagés pour les associations d'aide alimentaire (stockage et distribution)</p> <p>Mise à disposition d'espaces partagés pour des actions collectives et participatives de prévention sur le thème de l'alimentation (qualité nutritionnelle des aliments, ateliers cuisine, interventions de prévention primaire en santé)</p> <p>Mise en place de circuits d'approvisionnements partagés (producteurs locaux, vrac..) pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire et/ou d'autres publics</p>
<b>Partenariats</b>	<p>Associations locales d'aide alimentaire</p> <p>CCAS ville de Die / CIAS</p> <p>Acteurs de la prévention en santé : Communauté professionnelle territoriale de santé, acteurs spécialisés de la prévention (centre régional de dépistage des cancers, CPAM, MSA..)</p>
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nb d'actions mutualisées</p> <p>Nb de structures agrégées</p>

#### FICHE ACTION 1.1.2

##### Création d'une cuisine centrale

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2023-2026
<b>Objectif</b>	Accès à tous à une alimentation de qualité
<b>Description de l'action</b>	Création d'une « cuisine centrale » dans une démarche d'intégration du handicap par la formation et la vie active
<b>Partenariats</b>	<p>Portage du projet ESAT de Recoubeau-Jansac</p> <p>Portage des investissements par la Communauté des Communes du Diois</p> <p>Communes et structures concernées par l'organisation de repas collectif (cantines, crèches, centres de loisirs)</p>
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>% approvisionnement local</p> <p>% approvisionnement bio</p> <p>Nb de repas servi</p> <p>Nb de structures couvertes</p>

**FICHE ACTION 1.1.3**

**Remobilisation et mise en exploitation des terres agricoles ou à vocation maraîchère**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté des Communes Communes du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: green;">■ 2022</span> <span style="color: orange;">■ 2022-2023</span> <span style="color: red;">■ 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	Reconquérir des espaces agricoles non-exploités Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire
<b>Description de l'action</b>	Acquérir et mettre en exploitation des surfaces cultivables. Opérations recensées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les jardins familiaux à Die (secteur du Perrier)</li> <li>- Développement des activités agricoles sur le territoire intercommunal</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	CCD (PAT) ; chambre agriculture ; DDT ; SAFER Associatifs

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi**

**FICHE OPERATION 1.1.3.aD**

**Développer les jardins familiaux à Die (secteur du Perrier)**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	<span style="color: red;">■</span>
<b>Objectifs</b>	Permettre à l'accès de parcelles à vocation potagères pour les petites productions familiales dans des objectifs transversaux : sociaux, sociétaux, environnementaux, éducatifs.
<b>Description de l'action</b>	Acquérir et mettre à disposition des surfaces cultivables en cohérence avec les jardins et actions déjà en place ; Acquérir du petit matériel collectif pour le développement des jardins
<b>Partenariats</b>	Associatifs
<b>Montant estimé</b>	Coût estimatif : inf. 50k€ (foncier et petites acquisitions matérielles)
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

**FICHE OPERATION 1.1.3.bD**

**Développement des activités agricoles sur le territoire intercommunal**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté des Communes Communes du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: red;">■ A échéance 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	Augmenter les surfaces foncières dédiées aux activités agricoles sur le territoire Reconquérir les espaces à vocation agricole non-exploités / en friche

**Description de  
l'action**

**Partenariats**      CCD (PAT) ; chambre agriculture ; DDT ; SAFER

**Montant estimé**

**Financements  
mobilisables**

**Indicateur de  
suivi**

## 1.2- énergie

**FICHE ACTION 1.2.1****Réhabilitation performante du patrimoine bâti public**

<b>Maitres d'ouvrages</b>	Communes du Diois CCD
<b>Avancement</b>	<b>■ A échéance 2021-2023 et 2024-2026</b>
<b>Objectifs</b>	Améliorer la performance énergétique des logements et bâtiments pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- limiter l'impact environnemental</li> <li>- réduire la fracture sociale énergétique</li> <li>- concourir à la transition écologique du territoire</li> <li>- être exemplaire</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation thermique performante de 25 bâtiments communaux et intercommunaux Projets recensés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Die : programme d'opérations annexé</li> <li>- Poyols : salle des fêtes (160k€ bâti + 160k€ abords : à reverser plutôt sur urbanisme ?)</li> <li>- Barsac : mairie-école (y compris logement)</li> <li>- Boulc : auberge</li> <li>- Die : école de musique et d'arts plastique, école primaire Chabestan, GRETA, hôtel de ville, autres bâtiments ... (programmation en cours)</li> <li>- Montmaur-en-Diois : mairie (tout le bâtiment y compris logement), Relais du Seillons ?</li> <li>- CCD/Martouret : gymnase et autre(s) préfabriqué(s), bâtiment C (Salle André PITTE), bâtiments A ou B, à prioriser. (lien fiche 4.6. économie-tourisme)</li> <li>- CCD/siège : extension avec réhabilitation thermique. Selon opportunité achat.</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	SDED, CCVD et CCCPS via CEP Biovallée ?
<b>Montant estimé</b>	<b>1M€ à échéance 2021-2023</b> <b>5M€ à échéance 2023-2026</b>
<b>Financements mobilisables</b>	Département, Région, SDED, UE via FEDER 2021-2027 action 2.2.1.2.
<b>Indicateur de suivi</b>	Evolution de la consommation énergétique des bâtiments (Mwh/an en énergie primaire) Nature et provenance des matériaux de rénovation utilisés NB de m <sup>2</sup> rénovés NB de bâtiments réhabilités

**FICHE OPERATION 1.2.1.aD****Pôle sportifs / loisirs « Dôme du Glandasse »**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	<b>■ A échéance 2021-2023</b>
<b>Objectifs</b>	améliorer la performance énergétique et l'économie d'un pôle municipal d'intérêt territorial
<b>Description de l'action</b>	Le « Dôme de Glandasse » est un équipement à usage associatif et scolaire (enseignement secondaire) très fréquenté, concerné par le décret tertiaire. Les locaux, combinaison de deux salles réalisées à deux périodes distinctes, souffrent de leur faible performance thermique (en hiver comme en été) et présentent des défauts d'étanchéité. La commune mène des études diagnostics avec le SDED, en charge du service de conseil en performance énergétique pour la commune. Un travail de programmation est mené parallèlement avec

pour objectif d'établir un état des lieux concerté avec les usagers (scolaires, associatifs) des besoins d'évolution du bâti.

**Partenariats** SDED ; ADEME ; Etat ; Région ; Département

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi**

#### FICHE OPERATION 1.2.1.bD

##### Ecole de musique et d'arts plastiques municipale

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023

**Objectifs** améliorer la fonctionnalité et la performance thermique des lieux.

**Description de l'action** l'école de musique et d'arts plastiques du Diois est installée dans des locaux vétustes et mal isolés phoniquement et thermiquement. Par ailleurs, les locaux à l'usage des activités d'arts plastiques sont mal adaptés

**Partenariats** SDED ; ADEME ; Etat ; Région ; Département

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi**

#### FICHE OPERATION 1.2.1.cD

##### Groupe scolaire ( primaire ) Chabestan

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■

**Objectifs** améliorer la fonctionnalité et la performance thermique des lieux.

**Description de l'action** Refonte des bâtiments des deux écoles de la cantine et rez-de-chaussée ou salle polyvalente en vue de créer un pôle école primaire cohérent avec les enseignements d'aujourd'hui et d'accueillir plus d'enfants dans de meilleures conditions + normes PMR

**Partenariats** éducation nationale ; SDED ; Région ; Etat ; Département

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi**

#### FICHE OPERATION 1.2.1.dD

##### Hôtel de ville et autres bâtiments municipaux

## ANNEXE 2 : PROGRAMME DETAILLE EN FICHES ACTIONS ET FICHES OPERATIONS

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	■
<b>Objectifs</b>	améliorer la fonctionnalité et la performance thermique des lieux.
<b>Description de l'action</b>	
<b>Partenariats</b>	SDED ; ADEME ; Etat ; Région ; Département.
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

### FICHE ACTION 1.2.2

#### Réhabilitation performante de logements communaux

<b>Maitres d'ouvrages</b>	Communes du Diois
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2021-2023 et 2024-2026
<b>Objectifs</b>	Améliorer la performance énergétique des logements pour : <ul style="list-style-type: none"><li>- limiter l'impact environnemental</li><li>- réduire la fracture sociale énergétique</li><li>- concourir à la transition écologique du territoire</li><li>- être exemplaire</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation thermique performante de 25 logements locatifs communaux Communes ayant déjà manifesté intérêt : Aucelon, Barsac, Beaumont en Diois, Beaurières (2), Bellegarde en Diois, Glandage (4), Les Près, Menglon (5), Montmaur en Diois, Poyols (2), Romeyer, Val Maravel.
<b>Partenariats</b>	SDED, CCVD et CCCPS via CEP Biovallée ?
<b>Montant estimé</b>	XXX € à échéance 2021-2023 1.000.000€ à échéance 2023-2026
<b>Financements mobilisables</b>	UE via FEDER 2021-2027 action 2.2.1.2 (Le FEDER soutiendrait les travaux de rénovation énergétique des logements à vocation sociale, y compris les habitats jeunes, logement des collectivités territoriales ou les logements accueillant des publics vulnérables) SDED ? Région ?
<b>Indicateur de suivi</b>	Evolution de la consommation énergétique des bâtiments (Mwh/an en énergie primaire) NB de m <sup>2</sup> rénovés NB de logements réhabilités

### FICHE ACTION 1.2.3

#### Production de chaleur renouvelable

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD
	Communes du Diois
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2021-2023 et 2024-2026
<b>Objectifs</b>	
<b>Description de l'action</b>	Production de chaleur renouvelable ; Ex. projets communaux recensés hors Die :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau chaude sanitaire solaire camping municipal de Châtillon</li> <li>- Salle des fêtes Marignac en Diois</li> <li>- Réseau de chaleur Ecole Chabestan Die (et mairie)</li> <li>- Réseau de chaleur école musique HLM Pluviane ? 400kW</li> <li>- Chaufferie bois théâtre Die 100kW</li> <li>- Réseau de chaleur bois Châtillon en Diois 150kW (maison de retraite, école, logements, halte-garderie, centre de loisirs)</li> <li>- Chaufferie bois GRETA Die 90kW</li> <li>- Salle des fêtes Luc en Diois</li> <li>- Réseau de chaleur la Motte Chalancon (mairie, écoles, salle des fêtes, cantine, Val d'Oule, casernes pompiers et gendarmerie)</li> <li>- Aucelon réseau de chaleur</li> <li>- Gumiane tous logements communaux</li> <li>- Beaurières, plusieurs logements</li> </ul>	
<b>Partenariats</b>	CCVD, CCCPS, IMPULS'ER, DWATTS
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Département, Région, ADEME Contrat chaleur renouvelable (CCR)
<b>Indicateur de suivi</b>	Economie calculée de combustible fossile pour le remplacement de source de chaleur existante dans du bâti existant Nb d'installation pour du bâti neuf Quantité de chaleur produite Provenance des combustibles (solaire, bois local,...)

#### FICHE ACTION 1.2.4

##### Production d'électricité renouvelable

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD Communes du Diois
<b>Avancement</b>	 A échéance 2023-2026
<b>Objectifs</b>	
<b>Description de l'action</b>	Production d'électricité renouvelable Projets recensés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc au sol de l'aire de tri La Motte ? Veut-on porter ? 5.000m<sup>2</sup> 250k€</li> <li>- Toit PV recyclerie ? Veut-on porter ?</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Région, énergie partagée...
<b>Indicateur de suivi</b>	Quantité d'électricité renouvelable produite Surface de toitures couverte

#### FICHE OPERATION D1.2.4.aD

**Développer les énergies renouvelables pour des équipements publics municipaux en complément d'une démarche de performance énergétique du bâti existant.**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	

<b>Objectifs</b>	réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le confort d'usage, réduire la facture énergétique du bâti
<b>Description de l'action</b>	action menée soit à l'occasion de la création d'équipements ou de leur réhabilitation impliquant le changement d'une source d'énergie fossile, soit au travers de la mise en œuvre estimée opportune d'un réseau de chaleur. Sites pressentis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de chaleur gymnase Die et DAH-Chargières (?)</li> <li>- Eau chaude sanitaire solaire camping municipal de Die</li> <li>- Toiture PV Gymnase de Die</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	ADEME/Etat/Région/Département
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

#### FICHE ACTION 1.2.5

##### Remplacement de véhicules à carburants fossiles

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD Communes
<b>Avancement</b>	<span style="color: red;">■ A échéance 2024-2026</span>
<b>Objectifs</b>	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser la facture énergétique dans le temps et relocaliser les sources d'approvisionnement en énergie.
<b>Description de l'action</b>	Remplacement de véhicules à carburants fossiles : Véhicules légers de service : 6 véhicules (CCD et communes) Flotte des camions d'ordures ménagères de la CCD (2 BOM et 2 porteurs) par achat de camions GNV ou hydrogène
<b>Partenariats</b>	ACOPREV, SDED
<b>Montant estimé</b>	3M€
<b>Financements mobilisables</b>	Région, ADEME, UE ?
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb de véhicules remplacés GES économisés

## 1.3- déchets, économie circulaire

**FICHE ACTION 1.3.1.****Réhabilitation de l'aire de tri et de réemploi de Lus-la-Croix-Haute et Menglon**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD
<b>Avancement</b>	<span style="color: red;">■ A échéance 2024-2026</span>
<b>Objectifs</b>	<p>Aménager les sites pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et faciliter le tri (maximum de flux de tri)</li> <li>- Contraindre les apports volumineux et non triés</li> <li>- Donner une place aux dépôts des objets et matériaux réutilisables dans le cadre d'une économie circulaire (lien ressourcerie)</li> <li>- Améliorer les conditions d'accueil du public, les conditions de travail des gardiens et mettre en conformité le site.</li> </ul> <p>Atteinte d'un objectif zéro déchet à terme</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Réhabilitation des aires de tri et de réemploi</p> <p>Aménagement de local de détournement d'objets et matériaux sur les aires de tri</p> <p>Augmentation du nombre de bennes sous quai</p> <p>Remise aux normes environnementales les sites</p>
<b>Partenariats</b>	CD26
<b>Montant estimé</b>	500.000€ HT
<b>Financements mobilisables</b>	CD26, LEADER (pour zone réemploi)
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nb de nouveaux flux de tri en aire de tri</p> <p>Tonnage de tout-venant (ordures ménagères non triées et encombrants)</p> <p>Tonnage détourné au ré-use</p> <p>Tonnage trié</p>

**FICHE ACTION 1.3.2**

[PROJET EN LIEN A LA FICHE ACTION 4.3 : Développement du potentiel économique avec la création d'un pôle d'activités sociales et solidaires pour la réinsertion dans l'économie locale (PASS'REL)]

**Réhabilitation, agrandissement et développement d'une recyclerie à Die**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD
<b>Avancement</b>	<span style="color: yellow;">■ A échéance 2021-2023</span>
<b>Objectifs</b>	Structurer et optimiser un lieu d'accueil des structures (associatives, autres,...) s'inscrivant dans le circuit d'économie circulaire (donner une nouvelle vie aux objets et matériaux)
<b>Description de l'action</b>	<p>Réhabilitation thermique et fonctionnelle, agrandissement et développement d'une recyclerie avec éventuellement une pépinière d'entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le domaine du réemploi. Avec remplacement de la chaufferie fioul par une chaufferie bois.</p> <p>Chantier test en matériaux bio-sourcés, de réemploi et bas carbone</p>
<b>Partenariats</b>	AIRE, BIS-USUS et autres structures du réemploi
<b>Montant estimé</b>	3M€
<b>Financements mobilisables</b>	<p>Région, Département, ADEME, SDED, LEADER</p> <p>FEDER 2.2.7.2 (Recycler le foncier pour accompagner le développement des territoires)</p>
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nb de structures accueillies dans les locaux mutualisés</p> <p>Nb d'emplois créés (insertion/autres)</p>

Tonnage détourné au ré-usage

1.4- biodiversité

**FICHE ACTION 1.4.1.**

**Gestion et développement du végétal dans le tissu urbanisé**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois Communauté des Communes du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: #999900;">■ A échéance 2021-2023</span> <span style="color: #CC0000;">■ A échéance 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	Végétaliser les espaces urbains Préserver ou développer des îlots de fraîcheur Améliorer le cadre de vie en agglomération
<b>Description de l'action</b>	Création de pôles végétalisés en centre-ville (opération de Die) Création de vergers conservatoires (CCD, Die,...) Plantation d'arbre (opération « Sous les arbres ») Gestion forestière (Martouret-CCD,...)
<b>Partenariats</b>	COMMUNES, syndicats de rivière, associations de protection de la nature...
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Département,
<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif

**FICHE OPERATION 1.4.1.aD**

**Création de pôles végétalisés en centre-ville**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	<span style="color: #CC0000;">■</span>
<b>Objectifs</b>	dans le contexte du réchauffement climatique, penser la rénovation urbaine par une plus grande végétalisation des espaces publics et des places en particuliers
<b>Description de l'action</b>	la ville de Die souhaite développer la place du végétal en ville. Ces dispositions ont vocation à se mener en relation avec le service bâtiments de France et la stratégie urbaine en cours de définition.
<b>Partenariats</b>	Etat ; Département ; Région ; ADEME.
<b>Montant estimé</b>	Coût estimatif : inf. à 100ke
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

**FICHE ACTION 1.4.2**

**Renaturation des cours d'écoles**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois

<b>Avancement</b>	■
<b>Objectifs</b>	améliorer l'infiltration des eaux pluviales et offrir des espaces pédagogiques pour le développement des apprentissages par une végétalisation des espaces bitumés ou bétonnés existants
<b>Description de l'action</b>	les cours des écoles maternelle et élémentaire de la plus part de présentent un revêtement imperméable inadaptés à la prise en compte des eaux pluviales et ne permettant pas le développement de pédagogies. Opérations recensées à Die, Lus,...
<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau / Etat
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

**FICHE OPERATION 1.4.2.aD****Renaturalisation des cours de l'école primaire (maternelle et élémentaire) publique de Chabestan à Die**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	■
<b>Objectifs</b>	améliorer l'infiltration des eaux pluviales et offrir des espaces pédagogiques pour le développement des apprentissages par une végétalisation des espaces bitumés ou bétonnés existants
<b>Description de l'action</b>	les cours des écoles maternelle et élémentaire de Chabestan présentent un revêtement imperméable inadaptés à la prise en compte des eaux pluviales et ne permettant pas le développement de pédagogies.
<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau / Etat
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

**FICHE ACTION 1.4.3****Revalorisation de zones humides**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois Fédération de pêche
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2023-2026
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'état de conservation de zones humides en tête de bassin, jouant un rôle de réservoir biologique, de zones tampon et de zones d'infiltration pour faire face aux changements climatiques. Restaurer voire aménager des milieux aquatiques ou zones humides (ex : bassins d'extractions de la carrière de Montmaur-en-diois). Proposer des secteurs pédagogiques de sensibilisation à l'importance de milieux humides.
<b>Description de l'action</b>	Au vu de l'importance des zones humides en tête de bassin, la restauration ciblée de zones déteriorées ou à enjeu pourront être proposées.

Deux projets sont actuellement pré-ciblés :

- Une pisciculture potentiellement à l'abandon à Lus la croix haute. Elle pourrait faire l'objet d'un rachat par la commune ou la fédération de pêche dans l'optique d'engager des travaux de restauration et de recréer un milieu propice au développement d'une biodiversité riche. Cette zone, située idéalement sur l'axe Gap-Grenoble pourra également être un site pédagogique.
- Une gravière située sur la commune de Montmaur-en-Diois et composée de trois bassins d'extraction accueillant des espèces à enjeux. L'avenir de ce secteur, une fois l'exploitation terminée, est à co-construire. Un projet multi-thématisé (biodiversité, loisir, tourisme, agriculture, etc...) et multi-partenarial serait un plus pour le territoire.

**Partenariats** Agence de l'eau / Etat/ Europe/ Fédération de pêche

**Montant estimé**

**Financements mobilisables** FEADER, financement privé Fédération de pêche

**Indicateur de suivi** Surface concernée par le projet  
Suivi des bio-indicateurs comme les frayères (poisson), odonates...

## 2- Mobilités

### FICHE ACTION 2.1

#### Schéma de mobilité – schéma cyclable

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD Commune de Die CD26
<b>Avancement</b>	<span style="background-color: #e6e6fa; border: 1px solid black; padding: 2px;">2022</span>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'un diagnostic actualisé du réseau cyclable</li> <li>- Déterminer les priorités selon les usages et besoins</li> <li>- Projeter les investissements structurants et secondaires</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p>Pour l'intercommunalité : Définition d'une stratégie politique de développement de l'usage du vélo, visant un rééquilibrage modal en limitant l'usage de la voiture individuelle.</p> <p>L'objectif est de garantir la sécurité pour les cyclistes et à favoriser l'inter modalité avec les transports en commun ou le covoiturage. La coordination des services qui interviennent sur le territoire.</p> <p>A l'échelle de la ville de Die : Sur la base d'un état des lieux existant élargi et approfondi de manière participative avec les acteurs du territoire, définir la stratégie pour développer les mobilités actives à Die et d'accompagner la promotion de ces modes par une campagne de communication ciblée. Ceci dans le cadre d'une approche élargie pour être cohérente, à l'échelle du territoire et du département. (voir opération annexée)</p>
<b>Partenariats</b>	
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	CD 26 + Appel à projet ADEME 2022
<b>Indicateur de suivi</b>	Livrable du travail d'étude : schéma et priorités opérationnelles

### FICHE OPERATION 2.1.1D

#### Schéma communal des mobilités actives - communication / sensibilisation

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	<span style="background-color: #e6e6fa; border: 1px solid black; padding: 2px;">A échéance 2021-2023</span>
<b>Objectifs</b>	améliorer l'environnement, les circulations, la santé par une réduction de la place de la voiture dans les déplacements
<b>Description de l'action</b>	<p>mise en place d'un schéma des mobilités actives.</p> <p>Sur la base d'un état des lieux existant élargi et approfondi de manière participative avec les acteurs du territoire, l'objectif du projet est à la fois de définir la stratégie pour développer les mobilités actives à Die et d'accompagner la promotion de ces modes par une campagne de communication ciblée. Ceci dans le cadre d'une approche élargie pour être cohérente, à l'échelle du territoire et du département.</p>
<b>Partenariats</b>	
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	

**Indicateur de suivi****FICHE ACTION 2.2****Aménagements de voies et équipements facilitant les mobilités et l'intermodalité**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD CD26
<b>Avancement</b>	
<b>Objectifs</b>	Permettre la circulation active sécurisée entre les principaux bourgs-centres et dans leur périphérie immédiate pour le déplacement quotidien ; Résorber les points noirs pour la pratique cyclable de la vallée de la Drôme dans sa partie dioise ; ce qui permettra d'établir un itinéraire touristique en jonction à la vélo route de la vallée du Rhône ; Accompagner les initiatives communales facilitant la mobilité active : création de voie, aménagements dédiés
<b>Description de l'action</b>	Aménagement d'un réseau cyclable dédié ou partagé structurant le territoire en traitant notamment les axes principaux et les points noirs
<b>Partenariats</b>	ADEME / CD26
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	CD26 ADEME REGION
<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif

**FICHE OPERATION 2.2.1D****Aménagement de voies douces communales (cycles piétons)**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	A échéance 2021-2023
<b>Objectifs</b>	améliorer l'environnement, les circulations, la santé par une réduction de la place de la voiture dans les déplacements
<b>Description de l'action</b>	par l'extension des voies cyclables (en nombre ou en longueur) ; la sécurisation des abords et des voies sur le site Chabestan (groupe scolaire) ; le développement des stationnements pour les vélos (30 abris dans les 6 ans et abri sécurité pour vélos des habitants du centre-ville) ; la réalisation de voie partagée et/ou passerelle route de Ponet et route Romeyer) ; le réaménagement de l'entrée Est de Die (avenue de la division du Texas) ; la mise en œuvre d'une piste cyclable (rue du 19 mars , rue de l'aiglette, bd du Ballon, rue des chanoinies) ; aménagements piétons du centre-ville ; partage de la voirie sur l'avenue du Vercors et l'avenue Maurice Faure. Maillage des mobilités douces (secteur du Perrier). Vélo voie verte en continuité sur le territoire Diois
<b>Partenariats</b>	Etat/Région/Département
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Etat/Région/Département
<b>Indicateur de suivi</b>	

**FICHE OPERATION 2.2.2D****création d'un lieu d'échange multi modal (parking extérieur)**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	
<b>Objectifs</b>	développement des modes doux : mise en place d'un lieu de stationnement multi modal à l'extérieur de Die.
<b>Description de l'action</b>	la ville de Die est confrontée à la difficulté à faire cohabiter les usagers vélos, piétons, voitures sur les voies principales départementales. Le trafic, en particulier en période estivale, pourrait être facilité et amélioré par la création de lieux de stationnement périphériques, point de départ de modes de déplacements doux. Besoins : acquisition foncière, petits aménagements.
<b>Partenariats</b>	Etat/Région/Département
<b>Montant estimé</b>	Inf. à 200k€
<b>Financements mobilisables</b>	Etat/Région/Département
<b>Indicateur de suivi</b>	

### 3- Accès aux services et aux soins

#### FICHE ACTION 3.1

##### Développer l'accès aux soins sur tout le territoire

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois
<b>Avancement</b>	2022 2022-2023 2023-2026
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accès aux soins
<b>Description de l'action</b>	Projets visant à consolider et développer l'offre de soin sur tout le territoire : - maison médicale ou pôle santé dans les bourgs-centres du territoire - développement des usages de la télémédecine Voir opérations recensées : - Projet de pôle de santé à Châtillon-en-Diois - Maison de santé pluridisciplinaire de La Motte-Chalancon
<b>Partenariats</b>	Communes Agence régionale de santé
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb de professionnels rassemblés dont médecin.s généraliste.s attiré.s ou retenu.s

#### FICHE OPERATION 3.1.1

##### Création d'un pôle de santé à Châtillon

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Châtillon
<b>Avancement</b>	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accès aux soins
<b>Description de l'action</b>	Projet de pôle de santé à Châtillon-en-Diois
<b>Partenariats</b>	Communes Agence régionale de santé
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb de professionnels rassemblés dont médecin.s généraliste.s attiré.s ou retenu.s

#### FICHE OPERATION 3.1.2

##### Maison de santé pluridisciplinaire à La Motte-Chalancon

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de La Motte-Chalancon
-------------------------	------------------------------

<b>Avancement</b>	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accès aux soins
<b>Description de l'action</b>	Maison de santé pluridisciplinaire à La Motte-Chalancon
<b>Partenariats</b>	Communes Agence régionale de santé
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb de professionnels rassemblés dont médecin.s généraliste.s attiré.s ou retenu.s

**FICHE OPERATION 3.1.3****Soutien aux usages de la télémédecine**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois CCD
<b>Avancement</b>	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accès aux soins
<b>Description de l'action</b>	Soutien aux usages de la télémédecine (via les cabinets médicaux et infirmiers existants, les pharmacies, les espaces de vie sociale)
<b>Partenariats</b>	Communes Agence régionale de santé Conseil départemental
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb de dispositifs déployés

**FICHE ACTION 3.2****Création d'équipements vecteurs de l'action sociale du territoire**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD Commune centre Communes du Diois
<b>Avancement</b>	2022 2022-2023 2023-2026
<b>Objectifs</b>	Structurer et rendre accessible l'action sociale intercommunale Accompagner la ville de Die dans son rôle de centralité
<b>Description de l'action</b>	Projets visant à créer des équipements vecteurs de l'action sociale intercommunale et accompagner le rôle de centralité de la commune de Die dans ce champ :
	<p>Les opérations recensées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit du centre communal d'action sociale</li> <li>- Crédit d'un pôle social regroupant des associations caritatives</li> <li>- Crédit d'une maison des associations à Die</li> </ul>

<b>Partenariats</b>	Communes ESCDD / CCAS de Die Agence régionale de santé Etat, Région, Conseil départemental
---------------------	---

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif
----------------------------	---------------------------

**FICHE OPERATION 3.2.1**

**Création du centre intercommunal d'action sociale**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD
-------------------------	-----

<b>Avancement</b>	 2023-2026
-------------------	---

<b>Objectifs</b>	Création du centre intercommunal d'action sociale
------------------	---

<b>Description de l'action</b>	Création et aménagement d'un lieu unique pour donner la visibilité de l'action sociale intercommunale vis-à-vis des habitants et des principaux partenaires : communes / CCAS le cas échéant, centre médico-social départemental, acteurs de la santé et du social (permanences possibles des associations et acteurs locaux). Le CIAS est en cours de préfiguration par le biais d'un diagnostic des besoins sociaux à l'échelle du Diois - Permettrait une mutualisation des ressources au service de la population et des communes du territoire (instruction de demandes d'aide sociale, recueil des besoins, domiciliation) Un poste de médiation en santé pourrait être financé (ARS) dès 2022 et mutualisé à l'échelle du Pays diois La mise en place prévue d'ici 2023 d'un Conseil local en santé mentale à l'échelle intercommunale, avec un temps d'animation dédié, pourrait être portée elle-aussi par le CIAS
--------------------------------	--

<b>Partenariats</b>	Communes / CCAS Agence régionale de santé Conseil départemental
---------------------	---

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif
----------------------------	---------------------------

**FICHE OPERATION 3.2.2D**

**Création d'un pôle social regroupant des associations caritatives**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
-------------------------	---------------

<b>Avancement</b>	
-------------------	---

<b>Objectifs</b>	offrir des locaux adaptés aux associations caritatives et faciliter leur accès aux personnes en précarité
------------------	---

<b>Description de l'action</b>	pérenniser une offre regroupée des associations caritatives dans un lieu proche du centre ville.
--------------------------------	--

**Partenariats** Etat, Région, Département.

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi**

#### FICHE OPERATION 3.2.3D

##### Création d'une maison des associations à Die

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** 

**Objectifs** pérennisation et développement du tissu associatif et des services proposés à la population

**Description de l'action** le territoire communal jouit d'une importante vitalité du tissu associatif, qui en font une des singularités appréciées. Les associations souffrent toutefois d'un manque de locaux disponibles pour leurs réunions statutaires, le déroulement de leurs activités ou des évènements qu'elles organisent. La ville dispose d'un bâtiment de grande surface (sup. à 600m<sup>2</sup>) sur trois niveaux, proche du centre-ville, pouvant être réhabilité à cet usage.

**Partenariats** Etat, Région, Département, ESCDD.

**Montant estimé**

**Financements mobilisables**

**Indicateur de suivi**

#### FICHE ACTION 3.3

##### Création ou développement des équipements améliorant l'accès aux loisirs et au sport

**Maitre d'ouvrage** CCD  
Communes du Diois

**Avancement**  2022  
 2022-2023  
 2023-2026

**Objectifs** Donner ou améliorer les conditions d'accès aux loisirs et au sport sur le territoire  
Accompagner la ville de Die dans son rôle de centralité

**Description de l'action** Projets visant à créer ou développer des équipements améliorant l'accès aux loisirs et au sport sur le territoire intercommunal et notamment pour accompagner le rôle de centralité de la commune de Die :

Les opérations recensées :

- Création d'une salle d'escalade aux normes à Die,
- Création d'un skate parc pour les jeunes de Due et du territoire
- Création / réhabilitation de la salle polyvalente de Die

**Partenariats** Communes  
Agence régionale de santé

**Montant estimé**

**Financements  
mobilisables**

**Indicateur de suivi** Nb de professionnels rassemblés dont médecin.s généraliste.s attiré.s ou retenu.s

**FICHE OPERATION 3.3.1D**

**construction d'une salle d'escalade aux normes régionales à Die**

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■

**Objectifs** développer une salle d'escalade pour la pratique amateur, sportive (aux normes régionales) scolaire et professionnelle.

**Description de l'action** le territoire Diois est un territoire de moyenne montagne reconnu pour ses activités de pleine nature parmi lesquelles figure l'escalade. Il se singularise dans le domaine de la formation par l'existence d'une option « sport nature » qualifiante portée au sein du collège/lycée du Diois, (tronc commun du BE) et par la présence d'un parcours qualifiant adulte porté par le GRETA dans le domaine du travail sur corde. Le gymnase municipal est doté d'une salle de pratique insuffisante à répondre à ces besoins.

**Partenariats** FFME ; cité scolaire du Diois (Région+Département) ; Etat ; GRETA.

**Montant estimé** Coût estimatif : 800 k€

**Financements mobilisables** FFME ; cité scolaire du Diois (Région+Département) ; Etat ; GRETA.

**Indicateur de suivi**

**FICHE OPERATION 3.3.2D**

**création d'un skate parc pour les jeunes de Die et du territoire**

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023

**Objectifs** proposer un lieu de loisirs pour les jeunes pour la pratique des activités skate et roller sur le territoire Diois

**Description de l'action** la commune de Die dispose d'équipements scolaires de centralité qui en font un lieu de convergence des jeunes du Diois. Les équipements à disposition des jeunes pour la pratique du roller et du skate board sont très restreints. Une attente s'exprime en ce domaine par des jeunes encadrés par l'espace social. Ce projet est à relier au projet de salle d'escalade. Ce dernier peut rendre nécessaire le déplacement du skate parc.

**Partenariats** ESCDD ; CAF ; Département ; Etat.

**Montant estimé**

**Financements mobilisables** CAF ; Département ; Etat

**Indicateur de suivi**

**FICHE OPERATION 3.3.3D**

**Création / réhabilitation de la salle polyvalente de Die**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	<span style="color: red;">■ A échéance 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	créer ou réhabiliter la salle des fêtes de Die
<b>Description de l'action</b>	la ville de Die dispose d'une salle polyvalente qui ne répond plus aux besoins du territoire. Peu fonctionnelle, de faible performance thermique, de faible luminosité naturelle, peu accessible, avec trop peu d'espaces servants, les lieux sont à la fois inadaptés aux usages associatifs et festifs. Pour autant, la ville est très fortement sollicitée pour disposer d'un équipement susceptible de répondre aux activités associatives et aux animations nombreuses individuelles ou collectives. Une étude du CAUE a déjà établi en 2016 les principales contraintes de cet équipement.
<b>Partenariats</b>	Etat ; Région ; Département.
<b>Montant estimé</b>	Coût estimatif : > 1 M€
<b>Financements mobilisables</b>	Etat ; Région ; Département.
<b>Indicateur de suivi</b>	

#### FICHE ACTION 3.4

##### Création ou développement des équipements améliorant l'accès à la culture et au patrimoine

<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCD Communes du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: green;">■ 2022</span> <span style="color: orange;">■ 2022-2023</span> <span style="color: red;">■ 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	Donner ou améliorer les conditions d'accès à la culture et au patrimoine sur le territoire Accompagner la ville de Die dans son rôle de centralité
<b>Description de l'action</b>	Projets visant à créer ou développer des équipements améliorant l'accès à la culture et au patrimoine sur le territoire intercommunal et notamment pour accompagner le rôle de centralité de la commune de Die :
	Les opérations recensées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restructuration du pôle Théâtre</li> <li>- Réhabilitation du musée de Die et du Diois</li> <li>- Création d'un bâtiment pour les réserves du musée de Die et du diois</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	Communes Agence régionale de santé
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb de professionnels rassemblés dont médecin.s généraliste.s attiré.s ou retenu.s

#### FICHE OPERATION 3.4.1D

##### Restructuration du pôle théâtre

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
-------------------------	---------------

<b>Avancement</b>	<span style="color: #c8a234;">■ A échéance 2021-2023</span>
<b>Objectifs</b>	finaliser l'aménagement du théâtre de Die afin de pérenniser et développer cet équipement culturel d'intérêt territorial.
<b>Description de l'action</b>	le Théâtre de Die, sous délégation de service public, est labellisé scène nationale Arts en Territoire depuis 2017. Ce théâtre municipal est le seul équipement de ce type entre Valence et Gap et propose une programmation de qualité à destination de tous les publics, intégrant théâtre, danse, musique, arts du cirque... Grâce à son équipe professionnelle, le théâtre accueille également des résidences d'artistes et ouvre ses locaux aux amateurs du territoire, organisant également des rencontres avec les scolaires ; soutenue par l'association, l'équipe s'inscrit activement dans la mise en œuvre des manifestations locales comme les emblématiques Fête de la Transhumance, la Drômoise (course cycliste) ou des actions dans le cadre du programme Culture & Santé. Reconverti à l'usage de théâtre, le lieu actuel a fait l'objet de travaux d'aménagement (scène, gradins, entrée, ...). Il reste à finaliser cette opération par la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique, et le développement des espaces à destination notamment des professionnels.
<b>Partenariats</b>	Etat (DRAC ; préfecture) ; Département ; Région.
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Etat (DRAC ; préfecture) ; Département ; Région.
<b>Indicateur de suivi</b>	

**FICHE OPERATION 3.4.2D****Réhabilitation du musée de Die et du diois**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	<span style="color: #c8a234;">■ A échéance 2021-2023</span>
<b>Objectifs</b>	équipement de territoire, le musée de Die et du Diois, labellisé musée de France,
<b>Description de l'action</b>	Le projet vise à réhabiliter les lieux afin d'améliorer l'accès élargi aux collections, pour tous les publics.
<b>Partenariats</b>	DRAC ; Département de la Drôme.
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	DRAC ; Département de la Drôme
<b>Indicateur de suivi</b>	

**FICHE OPERATION 3.4.3D****création d'un bâtiment pour les réserves du musée de Die et du diois**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	<span style="color: #c8a234;">■ A échéance 2021-2023</span>
<b>Objectifs</b>	protection et mise en valeur des vestiges archéologiques du territoire
<b>Description de l'action</b>	le Musée de Die et du Diois est un musée de territoire, constitué d'une collection archéologique et historique provenant de l'ensemble du Diois. La diversité et la richesse des

collections leur ont valu d'être reconnues par le Ministère de la Culture et de bénéficier de l'appellation musée de France. En effet, la collection lapidaire (objets en pierre) est la 3e de Rhône-Alpes. Le musée bénéficie des découvertes d'objets archéologiques à Die et dans les villages alentours, de même que des dons ou legs de notables locaux. Ses collections s'enrichissent et s'agrandissent considérablement tout au long du 20e siècle. Ainsi, entrent dans les collections des vestiges romains et médiévaux issus des travaux des remparts, le « trésor de Charens » issu de travaux de voirie, ou bien la collection privée de la famille Fontgalland, derniers aristocrates locaux du tout début du 20e siècle. Ces objets permettent de retracer l'histoire de Die et d'un vaste territoire jusqu'à 60 km autour de la ville. D'abord principalement tournées vers l'histoire romaine de ce territoire alpin de la Drôme, les collections se sont ouvertes à toutes les périodes. Y ont fait leur entrée les arts et traditions populaires des 19e et 20e siècles, tels que les outils agricoles ou les objets de la vie quotidienne, et la préhistoire, avec notamment une statue-menhir néolithique monumentale unique pour tout le quart sud-est de la France. Dès lors, le Musée de Die et du Diois retrace l'occupation humaine dans le diois de 4 500 avant J.-C. jusqu'en 1945, c'est-à-dire de la Préhistoire jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale.

Depuis 2004, le musée a besoin de locaux adaptés pour servir de réserve aux éléments de collection « encombrants », à savoir majoritairement des pièces lapidaires, notamment architecturales, dont le poids et l'encombrement ne permettent pas un stockage en étage dans les bâtiments actuels.

Un premier site de stockage, sous la terrasse de la mairie, ayant été attribué à d'autres fonctions (il aurait à terme été trop exigu), une solution temporaire a été trouvée dans un bâtiment du XIII<sup>e</sup> siècle situé derrière les bâtiments municipaux de la rue Joseph-Reynaud. Cette solution n'est pas satisfaisante puisque le stockage se fait sur une voûte, qui ne peut supporter durablement les poids concernés, l'accès est étroit (impasse sous voûte et porte d'entrée) interdisant toute possibilité de camion ou de camion-grue, le local est exigu et, de fait, déjà plein. Parallèlement, d'autres lieux de stockage ont été utilisés, dont une partie d'un bâtiment municipal, mis à disposition d'une association, ne présentant pas les garanties nécessaires pour préserver et sécuriser les collections. Dans ces conditions, le musée municipal n'est pas en mesure d'assurer ses obligations statutaires et légales de conservation de ses collections. Le projet envisagé consiste à édifier un bâtiment modulaire simple sur un terrain communal récemment acquis à la suite d'une succession (en 2020), situé à proximité immédiate des ateliers municipaux. Cette localisation offre des garanties en termes d'accessibilité et de sécurisation des collections par une extension du dispositif de protection caméra existant aux ateliers, et la proximité du personnel des services techniques municipaux très souvent présent. La simplicité du bâtiment projeté, implanté sur dalle béton simple et sans aménagements de confort compte tenu de l'usage (bâtiment non chauffé) sur un terrain dont la ville a la maîtrise foncière permettent d'envisager une réalisation en 2021.

#### **Partenariats**

**Montant estimé** Coût estimatif : 165 k€ HT

#### **Financements mobilisables**

#### **Indicateur de suivi**

#### **FICHE OPERATION 3.4.4D**

##### **préserver et valoriser les remparts de la cité historique**

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023

## ANNEXE 2 : PROGRAMME DETAILLE EN FICHES ACTIONS ET FICHES OPERATIONS

---

<b>Objectifs</b>	préserver et valoriser les remparts et en faire un atout de valorisation de la ville et du territoire
<b>Description de l'action</b>	la ville de Die dispose de remparts historiques pour partie en mauvais état sanitaire, et qui justifieraient d'être valorisés. Une action conjointe associant les acteurs de la culture (au-delà de la ville, la DRAC, le Département en particulier) serait à mener sur plusieurs années afin de mener des interventions d'entretien, de restauration et de mise en valeur. Une étude de l'architecte en chef des monuments historiques peut servir d'appui à ce travail qui pourrait être accompagné par l'architecte conseil de la ville, disposant d'une compétence en matière patrimoniale.
<b>Partenariats</b>	DRAC + UTAP ; Département ; architecte conseil.
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

## 4- Développement économique et attractivité

### FICHE ACTION 4.1

#### Acquisitions et aménagements fonciers et immobiliers à vocation d'activités commerciales et artisanales

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: yellow;">■ A échéance 2021-2023</span> <span style="color: red;">■ A échéance 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	<p>Permettre le maintien et/ou le développement des activités commerciales et artisanales dans toutes les communes du territoire</p> <p>Limiter la consommation de foncier et réintroduisant des biens sans usages / vacants dans le parc foncier bâti et non-bâti à vocation économique</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Projet d'urbanisme circulaire par l'acquisition foncière ou la gestion intelligente de foncier disponible pour permettre l'installation ou le développement de nouvelles activités sans consommation foncière supplémentaire.</p> <p>Acquisition et aménagement d'espace et de bâti pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner l'acquisition et l'adaptation de biens dans les centres bourgs pour faciliter l'implantation d'activités</li> <li>- favoriser l'implantation de dernier commerce ou service dans les centres bourgs et faciliter le parcours immobilier des artisans du territoire.</li> </ul> <p>Ex. des projets recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'investissement dans la SCI de la pharmacie du diois ou une participation à la foncière de Villages Vivants</li> <li>- L'acquisition et les travaux de rénovation et d'aménagement du Relais de Seillon sur la commune de Montmaur.</li> <li>- Le rapatriement, en centre-ville, de la mission locale, implantée actuellement en sortie de ville de Die (voir usage Centre Technique Départemental pour un pôle formation à terme).</li> <li>- L'aménagement du terrain Gillouin à Die</li> <li>- Requalification de la ZA de Die cocause histotique (Gamvert, Greta....)</li> <li>- Etude autres zones artisanales sur le territoire en lien avec PLUi.</li> <li>- Rachat d'une ou plusieurs parcelles dans le cadre de la mise en place de bail à construction sur la ZA Nord.</li> <li>- Etude de l'évolution du parc locatif et d'un lieu d'activité sur Glandage</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	Conseil départemental, Leader, Région, PVD, EPORA
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif

### FICHE ACTION 4.2

#### Opérations accompagnant le développement d'une économie touristique durable

<b>Maitre d'ouvrage</b>	
<b>Avancement</b>	<span style="color: yellow;">■ A échéance 2021-2023</span>
<b>Objectifs</b>	
<b>Description de l'action</b>	Opérations recensées :

- Programme d'amélioration du Martouret
- Repositionnement du centre de vacances municipal « les Voconces » à Die
- création d'une aire de camping-car à Die
- Amélioration des équipements publics municipaux à vocation touristique et de loisirs (piscine, snack, camping).
- Gestion des usages partagés en « milieux naturels » : gestion des sites de baignade de la Drôme ; itinérance et espaces pastoraux

**Partenariats** Etat/Région/Département

**Montant estimé**

**Financements mobilisables** Etat/Région/Département

**Indicateur de suivi**

#### FICHE OPERATION 4.2.1

##### Programme d'amélioration du centre du Martouret

**Maitre d'ouvrage** Communauté des Communes du Diois

**Avancement** ■ A échéance 2021-2026

**Objectifs** Poursuivre le développement de l'outil d'accueil territorial dans une démarche d'exemplarité

**Description de l'action** Programme quinquennal de travaux portant sur :

- Les réseaux d'eaux et d'assainissement (sécurisation approvisionnement et séparatif),
- Requalification des « constructions historiques » : bâtiments A et B

**Partenariats**

**Montant estimé**

**Financements mobilisables** Département,

**Indicateur de suivi** Qualitatif  
Quantitatif

#### FICHE OPERATION 4.2.2D

##### Repositionnement du centre de vacances municipal « les Voconces »

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023

**Objectifs** Repositionnement du centre et amélioration de sa performance énergétique.

**Description de l'action** La ville de Die est propriétaire d'un village de vacances actuellement géré par VVF Villages, classé 3 étoiles, composé de 40 logements, tous équipés d'une cuisine représentant une capacité totale de 223 lits et d'équipements de loisirs (Aire de jeux, Terrain de pétanque, Piscine plein air chauffée, Terrain de sport, salle d'animation). La municipalité souhaite évaluer les perspectives de redynamisation et d'amélioration du site en relation avec la demande sur le secteur.

Une étude va être lancée en 2021 en ce sens, s'appuyant sur un travail préparatoire mené avec l'ADT26. Ses conclusions serviront de base à un programme d'aménagement. Coût

estimatif : selon choix de redynamisation puis AVP de maîtrise d'œuvre. Plusieurs centaines de milliers d'€.

**Partenariats** Région, Département, Etat, ADT26.

**Montant estimé**

**Financements mobilisables** Etat/Région/Département

**Indicateur de suivi**

**FICHE OPERATION 4.2.3D**

**création d'une aire de camping-car à Die**

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023

**Objectifs** doter la ville de Die d'une aire de camping car aménagée, végétalisée et équipée des services attendus par les voyageurs

**Description de l'action** la ville de Die est à la fois un lieu de villégiature et de passage au sein de la vallée de la Drôme, à proximité des en direction du département des hautes Alpes ou La ville de Die est propriétaire d'un village de vacances actuellement géré par VVF Villages, classé 3 étoiles, composé de 40 logements, tous équipés d'une cuisine représentant une capacité totale de 223 lits et d'équipements de loisirs (Aire de jeux, Terrain de pétanque, Piscine plein air chauffée, Terrain de sport, salle d'animation). La municipalité souhaite évaluer les perspectives de redynamisation et d'amélioration du site en relation avec la demande sur le secteur. Une étude va être lancée en 2021 en ce sens, s'appuyant sur un travail préparatoire mené avec l'ADT26. Ses conclusions serviront de base à un programme d'aménagement. Coût estimatif : selon choix de redynamisation puis AVP de maîtrise d'œuvre. Plusieurs centaines de milliers d'€.

**Partenariats** Région, Département, Etat, ADT26.

**Montant estimé**

**Financements mobilisables** Etat/Région/Département

**Indicateur de suivi**

**FICHE OPERATION 4.2.4**

**Amélioration des équipements publics municipaux à vocation touristique et de loisirs (piscine, snack, camping).**

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023

**Objectifs** améliorer l'offre de lieux et de services au sein des équipements municipaux piscine, snack, camping

**Description de l'action** le camping municipal de Die fait l'objet depuis quelques années de réflexions sur l'amélioration de son attractivité touristique et la résorption de ses dysfonctionnements. Situé en bord de Drôme et à proximité du centre-ville, le site compte environ 170 emplacements et une dizaine d'habitats légers. Il est caractérisé par sa dimension généreuse, des vues remarquables sur la croix de Justin et le Glandasse, une importante végétalisation, en partie grâce à la ripisylve de la rivière, un accès direct à la baignade en

rivière. Mais aussi par la présence d'équipements publics ouverts à tous, notamment la piscine municipale et un snack/buvette faisant restauration, situés à l'entrée du camping. A noter que le site est concerné par le périmètre de l'AVAP de la ville de Die et le PPRI de la rivière Drôme. Sur la base d'une étude de programmation, menée pour le compte de la commune de Die par le CAUE de la Drôme, il est envisagé de mener à bien l'amélioration des services proposés sur le site et des espaces dédiés avec trois déclinaisons :

- un snack limité à une activité de simple buvette hors restauration, afin de disposer d'un espace fonctionnel, conforme aux normes d'hygiène et d'accessibilité ; le snack actuel (aujourd'hui en bail précaire pour sa gestion) est assez vétuste, non accessible aux PMR, peu fonctionnel ; sa localisation actuelle est contrainte, enserrée entre le parking, la piscine, le camping, et une cuve de gaz, elle génère une gestion des flux complexes entre clients du camping et habitants ; l'équipement pourrait être mieux identifié par la clientèle du camping.
- une salle hors-sac couverte mais ouverte sur les côtés et pouvant être utilisée à vocation de remisage de matériel du camping en période hivernale ; la salle hors sac existe sous forme d'un barnum actuellement mais c'est un équipement provisoire mal intégré ;
- un espace guinguette en bord de Drôme, avec une localisation envisagée proche de la rivière dans le camping, près de l'espace de jeu (actuellement : emplacements de camping) ; cet espace pourrait aussi devenir un lieu de programmation d'animations culturelles municipales ; il pourrait également accueillir un ou deux « food truck » sur des temps précis

**Partenariats** Etat/Région/Département.

#### **Montant estimé**

**Financements mobilisables** Etat/Région/Département.

#### **Indicateur de suivi**

#### **FICHE ACTION 4.3**

[PROJET EN LIEN A LA FICHE ACTION 1.3.2 : Réhabilitation, agrandissement et développement d'une recyclerie à Die]

#### **Développement du potentiel économique avec la création d'un pôle d'activités sociales et solidaires pour la réinsertion dans l'économie locale (PASS'REL)**

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

**Avancement** ■ A échéance 2021-2023

**Objectifs** aide à la création et au développement d'activités économiques émergentes dans le champ de l'économie sociale et solidaire

**Description de l'action** Depuis de nombreuses années, la commune de Die soutient l'atelier d'insertion TRESOR, recyclerie portée par l'association Aire, en lui mettant à disposition un local quartier du Perrier à Die. L'ambition de la municipalité est de soutenir l'émergence d'un Pôle d'Activités Sociales et Solidaires pour la réinsertion dans l'Economie Locale (PASS'REL) favorisant le développement de l'économie circulaire dans le Diois en réfléchissant notamment à la mise à disposition d'un local dont elle est propriétaire (ex-bâtiment France-Telecom) pour développer une pépinière de petites entreprises axées autour de cette thématique.

**Partenariats** Etat/Région/Département

#### **Montant estimé**

**Financements mobilisables** Etat/Région/Département

#### **Indicateur de suivi**

## 5- Logement et cadre de vie

### FICHE ACTION 5.1

#### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : étude opérationnelle et mise en œuvre

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes du Diois Communauté des Communes du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: yellow;">■ A échéance 2021-2023 : étude</span> <span style="color: red;">■ A échéance 2023-2026 : mise en œuvre</span>
<b>Objectifs</b>	Agir sur le parc logements privés existant : lutte contre la vacance, l'insalubrité et fracture énergétique Remobiliser/adapter le parc de logements anciens, dégradés et/ou vacants dans les centres bourgs (Die, Châtillon en Diois, Luc en Diois, Lus La Croix Haute, La Motte Chalancon et le cas échéant ST Nazaire le Désert)
<b>Description de l'action</b>	<p>Etude : Lancer et conduire l'étude pré-opérationnelle OPAH 2022 pour identifier les enjeux, les cibles et déterminer le programme d'actions.</p> <p>Mise en œuvre : Sur les communes ciblées et engagées (Die, Châtillon en Diois, Luc en Diois, Lus La Croix Haute, La Motte Chalancon et St Nazaire le Désert) intervenir sur les cibles identifiées dans le cadre de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation d'immeubles et logements anciens, dégradés voire insalubres : mise aux normes, thermique (isolation et chauffage), adaptation et accessibilité</li> <li>• Réhabilitation des logements vacants pour retour au parc de logements permanents</li> <li>• Adaptation de logement pour personnes à mobilité réduite : adaptation d'une salle de bain, installation d'un monte-escalier ...</li> <li>• Programme d'accès à la propriété</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	Etat, ANAH, Conseil départemental, SOLIHA
<b>Montant estimé</b>	Etude : 50 000 €HT Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie de coordination : 40 000 €/an</li> <li>- Opérateur de mise en œuvre des actions (à déterminer)</li> <li>- Plan de financement des actions à confirmer avec l'étude pour un montant total d'1,5M€ de dépenses</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	Conseil départemental, Etat, Région, Communes, EPORA, Caisse des dépôts
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de logements privés réhabilités au cœur des centres bourgs Nombre de logements vacants réintégrés au profit du logement permanent (proprio ou loc) Nombre de logements adaptés

### FICHE ACTION 5.2

#### Accompagnement des projets de nouvelles formes d'habitat (légers)

<b>Maitres d'ouvrages</b>	Commune du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: green;">■ Pour Beaumont en Diois étude de projet faite la commune est au stade consultation d'un maitre d'œuvre premier trimestre 2022 – étude AVP et PRO rendu début premier semestre 2020 puis DCE et aménagement début 2023</span> <span style="color: orange;">■ Pour Die – étude de définition, recherche de site et d'animation groupe projet début 2022</span>

	<span style="color: red;">■ autres projets en émergence 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	Organiser une offre foncière pour la construction d'habitat réversible et démontable pour répondre à l'obligation de prise de la mixité sociale et la diversité d'habiter
<b>Description de l'action</b>	<p>Déterminer les freins et opportunités foncières susceptibles de répondre à cette demande sur les communes volontaires et réaliser une ou plusieurs opérations de lotissement</p> <p>Projets recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur Die, il s'agit de conduire une étude démarche organisée autour de la construction d'un projet sur un secteur à identifier et à dédier à la construction légère et réversible : localisation, définition, faisabilité (volets juridique- économique- social...)</li> <li>- La commune de Beaumont en Diois dispose d'une emprise foncière sur le hameau de ST Martin sur laquelle elle projette la viabilisation de 4 lots à mettre en location pour permettre l'installation de 4 projets d'habitat léger d'une part et de réaménager les espaces publics de ce quartier afin d'améliorer les fonctionnalités et circulation de l'espace public (accès, parkings, insertion paysagère...). Le travail du maître d'œuvre consistera à définir le projet d'aménagement et d'organisation de l'espace. La mission que la commune de Beaumont-en-Diois souhaite confier à l'équipe, a pour objet : • la réalisation d'une étude d'urbanisme opérationnel, • une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour la viabilité du site, • une ou des missions en maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la grange communale. Dans un deuxième temps la commune lancera la réalisation de lotissement communal d'habitat léger et d'aménagement de l'espace public (2022 – 2023) puis la réhabilitation transformation de la grange en salle communale (2024-2025)</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	Etat, Conseil départemental, Région
<b>Montant estimé</b>	Projet de Die : estimé à 35 000 €HT de la définition du type de projet à la définition du coût des aménagements Projet de Beaumont :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : étude et travaux de lotissement : estimés à 70 000 € HT</li> <li>- Phase 2 : requalification d'une grange en salle communale partagée : 300 000 €HT</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental dotation cantonale),</li> <li>- Etat (CRTE),</li> <li>- Région Rhône Alpes .futur CAR .</li> </ul>
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nombre d'opérations hameau/habitat léger conduites sur le territoire Diois</p> <p>Nombre de logements créés</p> <p>Surface foncière économisée à la construction pérenne</p> <p>Niveau modéré des loyers</p>

#### FICHE ACTION 5.3

##### Etude de requalification de l'ancien site de l'hôpital

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté des Communes Commune de Die
<b>Avancement</b>	<span style="color: red;">■ 2023-2026</span>
<b>Objectifs</b>	Etude de requalification de l'ancien site de l'hôpital
<b>Description de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prévenir la formation de friches ;</li> <li>2. Aider à reconstituer un potentiel foncier tout en substituant les dynamiques du centre-ville actuelles générées par les services du centre hospitalier</li> </ol>

Il s'agit d'étudier les potentialités et contraintes pour urbaniser à nouveau ce site afin de renouveler le fonctionnement de l'unité centre-ville de Die. L'étude de requalification du site devra aborder :

- La question environnementale : comment réhabiliter le site au niveau sanitaire et environnemental

- La question économique : ce site est-il susceptible de se reconvertis pour générer des emplois en redéveloppant des activités sur ce site et si oui lesquelles
- La question sociale : comment offrir de nouvelles opportunités aux activités existantes du centre-ville et/ou organiser une nouvelle offre de logement en location ou accession à la propriété
- La question des coûts d'achat, démolition, dépollution et coûts des projets futurs susceptibles de s'y développer : faisabilité économique de la reconversion.

**Partenariats** Etat, Conseil départemental, Région, EPORA .

**Montant estimé** Agent de Coordination du programme 40 000 €/an  
Opérateur de mise en œuvre des actions (à déterminer)  
Plan de financement des actions à déterminer

**Financements mobilisables** Conseil départemental, Etat, EPORA, Caisse des dépôts/Banque des territoires, Centre hospitalier

**Indicateur de suivi** Qualitatif  
Quantitatif

#### FICHE ACTION 5.4

##### Opérations d'amélioration du cadre de vie

**Maitre d'ouvrage** Communes du Diois  
Communauté des Communes du Diois

**Avancement**

- 2022
- 2022-2023
- 2023-2026

**Objectifs** Permettre l'installation d'habitants permanents au cœur des bourgs-centres et dans les villages du Diois ;  
Améliorer le cadre de vie pour contribuer à l'attractivité des coeurs de centres bourgs et des villages ;  
Favoriser les espaces de rencontres intergénérationnelles au cœur des bourgs centres et de villages.

**Description de l'action** Opérations de requalification urbaine dans les centres-bourgs, aménagements d'équipements, de places de villages favorisant la rencontre des habitants et adaptés aux activités intergénérationnelles.  
Opérations recensées :

- Création de fresques murales en centre-ville à Die
- Création et réhabilitation d'aires de jeux à Die
- Requalification de places du centre-ville historique vers des espaces publics fédérateurs à Die

**Partenariats** CAUE, SOLIHA, EPORA .

**Montant estimé** Projet fresque estimé < 50 k€

**Financements mobilisables** Europe, Etat, Conseil départemental, Région, EPORA

**Indicateur de suivi** Qualitatif  
Quantitatif

#### FICHE OPERATION 5.4.1D

##### Création de fresques murales en centre-ville (bd du ballon)

**Maitre d'ouvrage** Mairie de Die

<b>Avancement</b>	 <b>A échéance 2021-2023</b>
<b>Objectifs</b>	Développer l'attractivité du territoire par une mise en valeur des espaces naturels
<b>Description de l'action</b>	réalisation de fresques murales sur des murs du bd du ballon (décor végétal ou paysages).
<b>Partenariats</b>	Etat/Région/Département.
<b>Montant estimé</b>	Coût estimatif : < 50 k€
<b>Financements mobilisables</b>	Etat/Région/Département.
<b>Indicateur de suivi</b>	

#### FICHE OPERATION 5.4.2D

**Création et réhabilitation d'aires de jeux (hameau de Plas, Chanqueyras, Meyrosse, Pluviane).**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	 <b>A échéance 2021-2023</b>
<b>Objectifs</b>	améliorer l'offre de lieux de loisirs pour l'enfance sur le centre bourg
<b>Description de l'action</b>	la commune de Die est marquée par une fréquentation toute l'année de ses équipements de loisirs pour l'enfance, en raison de la présence des équipements scolaires, de la dynamique démographique du territoire, et de la fréquentation estivale. Les espaces de jeux sont insuffisants mériteraient d'être réhabilités voire complétés dans des espaces fréquentés en périphérie du centre historique
<b>Partenariats</b>	Etat ; Département ; CAF.
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

#### FICHE OPERATION 5.4.3D

**Requalification de places du centre-ville historique afin d'en faire des espaces publics fédérateurs (place du Mazel/place St Marcel/rue Buffardel)**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	 <b>A échéance 2021-2023</b>
<b>Objectifs</b>	améliorer l'attractivité de la ville, de son centre historique par une requalification des espaces davantage ouverts aux modes doux de circulation.
<b>Description de l'action</b>	réduire la place de la voiture (stationnement) ; requalifier les revêtements plus qualitatifs et végétalisés ; définir un aménagement favorisant les échanges, lieux de rencontre... ; valoriser le patrimoine historique.
<b>Partenariats</b>	Etat/Région/Département.
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Etat/Région/Département.

**Indicateur de  
suivi**

## 6- Eau et assainissement

### FICHE ACTION 6.1

#### Rattrapage structurel et amélioration des services d'eau et d'assainissement

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Commune du Diois
<b>Avancement</b>	<span style="color: orange;">■ 2022-2023 : programme ZRR engagé</span> <span style="color: red;">■ 2023-2026 : poursuite des investissements issus des études du programme ZRR</span>
<b>Objectifs</b>	Rattrapage structurel et amélioration des services d'eau et d'assainissement
<b>Description de l'action</b>	<p><u>Objectif 1 - Améliorer la connaissance :</u>  Réalisation et mise à jour de schéma directeur Eau Potable/Assainissement  Equiper les réseaux  Pose des 1ers compteurs individuels (<i>Chalancon, Brette, Aucelon, Beaurières, Châtillon en Diois, Establet, Glandage, Gumiane, Pennes le Sec, St Roman, Valdrome...</i>)</p> <p><u>Objectif 2 - Mettre en conformité la qualité de l'eau distribuée</u>  Protection des captages (procédure et travaux)  Station de traitement de l'eau potable  <u>Objectif 3 : Améliorer les performances des services d'eau (CCD)</u>  (<i>Barnave, Chalancon, Establet, Glandage, Laval d'Aix, Lus la Croix Haute, Recoubeau-Jansac, Solaure en Diois...</i>)  Travaux des réseaux visant l'amélioration du rendement  Remise à niveau des ouvrages vétustes  Renouvellement des réseaux vétustes  Sécurisation de la distribution  <u>Objectif 4 - Mettre en conformité et améliorer le traitement des eaux usées</u>  (<i>Pontaix, St Dizier en Diois, Charens, Beaurières, St Andéol, Barsac, Establet, St Julien en Quint...</i>)  Construction STEP et réseaux de transfert  Création et extension réseaux de collecte  Réhabilitation de STEP et réseaux de transfert  Réhabilitation de réseaux de collecte  Amélioration du fonctionnement par temps de pluie (Die)  <u>Objectif 5- Création de pico-centrales sur les réseaux</u></p>
<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau, Département, CCD
<b>Montant estimé</b>	8 millions d'euros (4 millions d'euros inscrits au contrat ZRR Diois et 4 millions d'euros de travaux issus des études menées dans le cadre du contrat)
<b>Financements mobilisables</b>	Agence de l'eau, Département
<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif : amélioration des services communaux, fiabilisation des données et de la connaissance des communes Quantitatif : Amélioration des rendements de réseaux...

### FICHE OPERATION 6.1.1D

#### Mise en conformité du réseau et de la station d'épuration de Die – création d'ouvrages au pont des chaînes (filtres plantés de roseaux) et à Chandillon

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	<span style="color: orange;">■ A échéance 2021-2023</span>

<b>Objectifs</b>	Assurer la conformité des rejets d'eaux usées par temps d'orage du fait du réseau unitaire de collecte communal
<b>Description de l'action</b>	La ville de Die est en situation de non-conformité à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) du fait de déversements des eaux unitaires dans le milieu naturel en cas d'orages. Dans ce cadre, il est projeté la création de bassins intégrés avec un dispositif de filtration naturel destinés à recevoir les écoulements en cas d'orage avant rejet dans le milieu naturel. A estimer pour le bassin à créer dans le secteur de Chandillon.
<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau (contrat ZRR pour la première phase bassin pont des chaînes).
<b>Montant estimé</b>	Coût estimatif : 450 k€ HT pour le pont des chaines.
<b>Financements mobilisables</b>	Agence de l'eau (contrat ZRR pour la première phase bassin pont des chaînes).
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de déversements. Qualité des traitements.

**FICHE OPERATION 6.1.2D****Mise en séparatif (eaux pluviales/eaux usées) partielle du réseau de collecte communal**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2021-2023
<b>Objectifs</b>	assurer la conformité des rejets d'eaux usées par temps d'orage du fait du réseau unitaire de collecte communal. Réduire la prise en charge d'eaux claires par la station de traitement.
<b>Description de l'action</b>	La ville de Die est en situation de non-conformité à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) du fait de déversements des eaux unitaires dans le milieu naturel en cas d'orages. Dans ce cadre, il est projeté la mise en séparatif du réseau unitaire lors d'opérations d'aménagement permettant de faire le lien avec un exutoire naturel existant. Coût estimatif : sera estimé précisément en phase de maîtrise d'œuvre opérationnelle. Selon l'étendue des opérations menées, une première approche très générale et prospective (2 à 4 opérations) pourrait situer le besoin (coût travaux) à 200k€.
<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau / Etat.
<b>Montant estimé</b>	200K€
<b>Financements mobilisables</b>	Agence de l'eau / Etat.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de déversements. Qualité des traitements.

**FICHE OPERATION 6.1.3D****Extension du réseau d'assainissement à des quartiers non desservis**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	■ A échéance 2021-2023
<b>Objectifs</b>	amélioration du traitement de rejets d'eaux usées dans des secteurs densifiés et/ou susceptibles de se développer en conformité avec les orientations fixées par le PLU et le schéma directeur d'assainissement.
<b>Description de l'action</b>	extension du réseau de collecte à des quartiers périphériques. Coût estimatif : sera estimé précisément en phase de maîtrise d'œuvre opérationnelle.

<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau / Etat.
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	Agence de l'eau / Etat.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nb d'habitations raccordées au réseau Réduction des installations individuelles non conformes existantes.

#### FICHE OPERATION 6.1.4D

**Aménagement de bassins d'interception des eaux pluviales pour tenir compte du risque inondation (Chantemerle/Combes).**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Die
<b>Avancement</b>	A échéance 2021-2023
<b>Objectifs</b>	dans le contexte du réchauffement climatique, penser la rénovation urbaine par une plus grande végétalisation des espaces publics et des places en particuliers
<b>Description de l'action</b>	réalisation de fossés et bassins d'interception pour un urbanisme maîtrisé et la prévention du risque inondation dans les secteurs équipés ou densifiés. Aménagement qui doit s'appuyer sur un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et les réflexions menées autour du PLUi en cours d'élaboration. Le risque actuel est représenté par les très fortes pluies alimentant des ruisseaux d'écoulement proche de zones d'habitation et d'équipements. Problématique aggravée ces dernières années par l'augmentation des épisodes cévenoles. Deux ruisseaux sont particulièrement ciblés sur lesquels des risques ont été identifiés : Chantemerle et Combes. Etude de faisabilité en cours.
<b>Partenariats</b>	Etat ; Département ; Région ; ADEME
<b>Montant estimé</b>	
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	

#### FICHE ACTION 6.2

**Opérations de sensibilisation et de valorisation de la ressource en eau**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Syndicats de rivières Communes du Diois Communauté des Communes du Diois
<b>Avancement</b>	2022 2022-2023 2023-2026
<b>Objectifs</b>	Améliorer la connaissance du cycle de l'eau Sensibiliser à la raréfaction de la ressource en eau et aux bonnes pratiques de son usage courant
<b>Description de l'action</b>	Intervention auprès de divers publics : scolaires, entreprises, agriculteurs, élus Conception et acquisition de matériels pédagogiques Opération recensée : - Valorisation pédagogique du cycle de l'eau via des installations de mares, canaux à Die
<b>Partenariats</b>	Agence de l'eau, Conseil départemental, Région, Etat, Europe

**Montant estimé**

**Financements mobilisables** Agence de l'eau (contrat ZRR pour la première phase bassin pont des chaînes).

**Indicateur de suivi** Nombre d'opérations pédagogiques / de sensibilisation conduites  
Nombre de personnes touchées lors des opérations  
Diversité du public visé

## Annexes.

**ANNEXE 1 : Tableau de bord de suivi de CRTE**

**ANNEXE 2 : Fiches Actions**

FICHE ACTION N°1 (EXEMPLE)	
<b>Objectifs</b>	
<b>Description de l'action</b>	
<b>Partenariats</b>	Ex : État, Conseil départemental, La Poste, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Caisse des Dépôts et Consignations (formations, mise en réseau des Maisons France Services).
<b>Financements mobilisables</b>	
<b>Indicateur de suivi</b>	Qualitatif Quantitatif



ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Ordre de priorité	Axe	n° id	Fiche action	Opération	Maître d'ouvrage (MO)	priorité : 1- avant fin 2023 2- 2021 à 2026 3 - entre 2023 et 2026	année démarrage	Coût total HT	Part MO			Part ETAT - DSIP "CRTE"
										Montant HT	%	
Transition Ecologique/Alimentation	1.1.1	Structuration du réseau d'aide alimentaire territorial			CCD - communes	3		50 000,00 €	20 000,00 €	40%	15 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Alimentation	1.1.2	Création d'une cuisine centrale			CCD	3		1 500 000,00 €	1 050 000,00 €	70%	450 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Alimentation	1.1.3	Remobilisation et mise en exploitation des terres agricoles ou à vocation maraîchère		Développer les jardins familiaux à Die (secteur du Perrier)	CCD - communes	3		250 000,00 €	175 000,00 €	70%	75 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Alimentation	1.1.3			Développement des activités agricoles sur le territoire intercommunal	CCD - communes	3		200 000,00 €	140 000,00 €	70%	60 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Energie	1.2.1	Réhabilitation performante du patrimoine bâti public			CCD - communes	2		6 000 000,00 €	1 200 000,00 €	20%	1 800 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Energie	1.2.1			Pôle sportifs / loisirs « Dôme du Glandasse »	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Transition Ecologique/Energie	1.2.1			Ecole de musique et d'arts plastiques municipale	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Transition Ecologique/Energie	1.2.1			Groupe scolaire ( primaire) Chabestan	Die	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Transition Ecologique/Energie	1.2.1			Hôtel de ville et autres bâtiments municipaux	Die	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Transition Ecologique/Energie	1.2.2	Réhabilitation performante de logements communaux			Communes	2		3 000 000,00 €	1 500 000,00 €	50%	900 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Energie	1.2.3	Production de chaleur renouvelable			CCD - communes	2		1 500 000,00 €	1 050 000,00 €	70%	450 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Energie	1.2.4	Production d'électricité renouvelable		Développer les énergies renouvelables pour des équipements publics municipaux en complément d'une démarche de performance énergétique du bâti existant.	CCD - communes	2		2 000 000,00 €	1 400 000,00 €	70%	600 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Energie	1.2.4				Die	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Transition Ecologique/Energie	1.2.5	Remplacement de véhicules à carburants fossiles			CCD - communes	3		3 000 000,00 €	2 100 000,00 €	70%	900 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Déchets - économie circulaire	1.3.1	Réhabilitation de l'aire de tri et de réemploi de Lus-la-Croix-Haute et Menglon			CCD	3		500 000,00 €	350 000,00 €	70%	150 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Déchets - économie circulaire	1.3.2	Réhabilitation, agrandissement et développement d'une recyclerie à Die			CCD - communes	1		3 000 000,00 €	2 100 000,00 €	70%	900 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Biodiversité	1.4.1	Gestion et développement du végétal dans le tissu urbanisé			Communes	3		200 000,00 €	140 000,00 €	70%	60 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Biodiversité	1.4.1			Création de pôles végétalisés en centre-ville	Die	3		100 000,00 €	70 000,00 €	70%	30 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Biodiversité	1.4.2	Renaturalisation des cours d'écoles		Renaturalisation des cours de l'école primaire (maternelle et élémentaire) publique de Chabestan à Die	Communes	2		300 000,00 €	210 000,00 €	70%	90 000,00 €	30%
Transition Ecologique/Biodiversité	1.4.2				Die	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Transition Ecologique/Biodiversité	1.4.3	Revalorisation de zones humides			Communes	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Mobilité	2.1	Schéma de mobilité – schéma cyclable			CCD - communes	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Mobilité	2.1			Schéma communal des mobilités actives - communication / sensibilisation	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Mobilité	2.2	Aménagements de voies et équipements facilitant les mobilités et l'intermodalité			CCD - communes	2		1 000 000,00 €	700 000,00 €	70%	300 000,00 €	30%
Mobilité	2.2			Aménagement de voies douces communales (cycles piétons)	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Mobilité	2.2			création d'un lieu d'échange multi modal (parking extérieur)	Die	3		200 000,00 €	140 000,00 €	70%	60 000,00 €	30%
Accès aux services et aux soins	3.1	Développer l'accès aux soins sur tout le territoire			CCD - communes	2			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.1			Création d'un pôle de santé à Châtillon	Châtillon	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.1			Maison de santé pluridisciplinaire à La Motte-Chalancon	La Motte-Chalancon	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.1			Soutien aux usages de la télémédecine	CCD - communes	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.2	Création d'équipements vecteurs de l'action sociale du territoire			CCD - communes	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.2			Création du centre intercommunal d'action sociale	CCD	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.2			Création d'un pôle social regroupant des associations caritatives	Die	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.2			Création d'une maison des associations à Die	Die	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.3	Création ou développement des équipements améliorant l'accès aux loisirs et au sport			CCD - communes	2			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.3			construction d'une salle d'escalade aux normes régionales à Die	Die	3		800 000,00 €	560 000,00 €	70%	240 000,00 €	30%
Accès aux services et aux soins	3.3			création d'un skate parc pour les jeunes de Die et du territoire	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.3			Création / réhabilitation de la salle polyvalente de Die	Die	3		1 000 000,00 €	700 000,00 €	70%	300 000,00 €	30%
Accès aux services et aux soins	3.4	Création ou développement des équipements améliorant l'accès à la culture et au patrimoine			CCD - communes	2			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.4			Restructuration du pôle théâtre	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.4			Réhabilitation du musée de Die et du diösis	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Accès aux services et aux soins	3.4			création d'un bâtiment pour les réserves du musée de Die et du diösis	Die	1		165 000,00 €	115 500,00 €	70%	49 500,00 €	30%
Accès aux services et aux soins	3.4			préserver et valoriser les remparts de la cité historique	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Développement économique et attractivité	4.1	Acquisitions et aménagements fonciers et immobiliers à vocation d'activités commerciales et artisanales			CCD - communes	2		2 000 000,00 €	1 400 000,00 €	70%	600 000,00 €	30%
Développement économique et attractivité	4.2	Opérations accompagnant le développement d'une économie touristique durable			CCD - communes	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Développement économique et attractivité	4.2			Programme d'amélioration du centre du Martouret	CCD	2			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Développement économique et attractivité	4.2			Repositionnement du centre de vacances municipal « les Voconces »	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Développement économique et attractivité	4.2			création d'une aire de camping-car à Die	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Développement économique et attractivité	4.2			Amélioration des équipements publics municipaux à vocation touristique	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Développement économique et attractivité	4.3	Développement du potentiel économique avec la création d'un pôle d'activités sociales et solidaires pour la réinsertion dans l'économie locale (PASS'REL)			CCD - communes	1		1 500 000,00 €	1 050 000,00 €	70%	450 000,00 €	30%
Logement et cadre de vie	5.1	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : étude opérationnelle et mise en œuvre			CCD	2		1 800 000,00 €	1 260 000,00 €	70%	540 000,00 €	30%
Logement et cadre de vie	5.2	Accompagnement des projets de nouvelles formes d'habitat (légers)			Communes	2		370 000,00 €	259 000,00 €	70%	111 000,00 €	30%
Logement et cadre de vie	5.3	Etude de requalification de l'ancien site de l'hôpital			CCD - communes	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Logement et cadre de vie	5.4	Opérations d'amélioration du cadre de vie		Création de fresques murales en centre-ville (bd du ballon)	Communes	2		1 500 000,00 €	1 050 000,00 €	70%	450 000,00 €	30%
Logement et cadre de vie	5.4				Die	1		50 000,00 €	35 000,00 €	70%	15 000,00 €	30%

## ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

	Logement et cadre de vie	5.4		Création et réhabilitation d'aires de jeux (hameau de Plas, Chanqueyras, Meyrosse, Pluviane).	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
	Logement et cadre de vie	5.4		Requalification de places du centre-ville historique afin d'en faire des espaces publics fédérateurs (place du Mazel/place St Marcel/rue Buffardel)	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
	Eau et assainissement	6.1	Rattrapage structurel et amélioration des services d'eau et d'assainissement		CCD - communes	2		8 000 000,00 €	3 200 000,00 €	40%	1 600 000,00 €	20%
	Eau et assainissement	6.1		Mise en conformité du réseau et de la station d'épuration de Die – création d'ouvrages au pont des chaines (filtres plantés de roseaux) et à Chandillon	Die	1		450 000,00 €	315 000,00 €	70%	135 000,00 €	30%
	Eau et assainissement	6.1		Mise en séparatif (eaux pluviales/eaux usées) partielle du réseau de collecte communal	Die	1		200 000,00 €	140 000,00 €	70%	60 000,00 €	30%
	Eau et assainissement	6.1		Extension du réseau d'assainissement à des quartiers non desservis	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
	Eau et assainissement	6.1		Aménagement de bassins d'interception des eaux pluviales pour tenir compte du risque inondation (Chantemerle/Combes).	Die	1			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
	Eau et assainissement	6.2	Opérations de sensibilisation et de valorisation de la ressource en eau		CCD - communes	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
	Eau et assainissement	6.2		Valorisation pédagogique du cycle de l'eau via des installations de mares, canaux	Die	3			- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
									- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!